

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 AVRIL 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour :

- dans la partie ordinaire, vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, vous exposer la situation de la société et son évolution, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2014 et l'affectation du résultat de l'exercice, les conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ratifier la cooptation d'un Administrateur, renouveler le mandat de six Administrateurs, renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions, renouveler un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant, exprimer un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général ;
- dans la partie extraordinaire, soumettre à votre approbation les délégations à donner au Conseil d'administration, à l'effet :
 - de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,
 - d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières,
 - d'augmenter le capital social par offre au public par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières,
 - d'augmenter le capital social, par offre aux personnes visées au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription,
 - d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital,
 - d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'EXERCICE 2014

Les chiffres clés de l'exercice 2014 figurent dans le tableau suivant :

en millions d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation 2014/2013
Chiffre d'affaires consolidé	12 396	12 845	-3,5 %
Dont France	6 582	7 388	-10,9 %
Dont International	5 814	5 457	+ 6,5 %
Résultat opérationnel courant	332	390	-58 M€
Résultat net consolidé (part du Groupe)	604	312	+292 M€
Capacité d'autofinancement nette	610	667	-57 M€
Cash-flow libre ⁽²⁾	154	378	-224 M€
Trésorerie nette/(Endettement net)	682	31	+651 M€

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'élève à 12,4 milliards d'euros, en retrait de 3,5 % par rapport à l'an passé. Il est réalisé dans un contexte général de croissance économique faible dans la majorité des implantations. L'activité est en recul de 10,9 % en France et en progression de 6,5 % à l'international. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 3,4 %. L'impact de la baisse de nombreuses devises contre euro sur le chiffre d'affaires, amorti partiellement par une remontée du dollar US contre euro, représente un montant de 97 millions d'euros.

L'activité routière est en baisse de 4,1 % : la progression du chiffre d'affaires à l'international et en Outre-Mer n'a pu totalement compenser le recul de l'activité en Métropole.

Les activités de Spécialités sont quasiment stables par rapport à 2013 (-1,3 % à périmètre et taux de change constants), avec une forte progression du Ferroviaire.

Le résultat opérationnel courant ressort à 332 millions d'euros contre 390 millions d'euros en 2013. La marge opérationnelle courante s'établit ainsi à 2,7 % (3,0 % en 2013). Cette évolution s'explique par :

- une perte dans l'activité de Vente de produits raffinés, plus élevée qu'en 2013, malgré la mise en œuvre de nombreuses actions d'adaptation, dans un marché européen du raffinage sinistré ;
- une baisse du résultat opérationnel de l'activité routière en France métropolitaine, liée à un recul brutal du marché dès mars 2014 ;

- des résultats inférieurs dans les activités Étanchéité et Sécurité signalisation ;
- le redressement confirmé du Pipeline ;
- une amélioration de la rentabilité en Amérique du Nord ;
- de bonnes performances enregistrées par l'activité routière à l'international (Europe, Départements d'Outre-Mer, Afrique, Asie, Australie) ;
- une excellente année pour le Ferroviaire.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 604 millions d'euros (312 millions d'euros en 2013) et inclut les éléments suivants :

- des charges non courantes pour un montant de 67 millions d'euros en 2014, liées à la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) par la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), à une dépréciation d'actifs de cette société, et à des mesures d'adaptation prises en 2014 dans l'activité Routes Métropole ;
- un coût de l'endettement financier net de 18 millions d'euros, peu différent de celui de l'exercice 2013 (21 millions d'euros) ;
- une charge d'impôt de 65 millions d'euros (120 millions d'euros en 2013) ;
- une quote-part du résultat des coentreprises et entités associées, qui s'élève à 413 millions d'euros et qui intègre la plus-value nette sur la vente des titres Cofiroute (385 millions d'euros). Hors incidence de Cofiroute (plus-value de cession en 2014, quote-part de résultat en 2013), le résultat s'élève à 219 millions d'euros à comparer à 262 millions d'euros en 2013.

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 610 millions d'euros contre 667 millions d'euros en 2013.

Les investissements nets d'exploitation ressortent à 456 millions d'euros en 2014, à comparer à 289 millions d'euros en 2013 (constituant un effet de base particulièrement bas) et répondent aux besoins de modernisation des outils industriels et de réalisation des grands contrats routiers et ferroviaires en carnet.

Le cash-flow libre (capacité d'autofinancement diminuée du coût de l'endettement financier net, de la charge de l'impôt et des investissements d'exploitation nets), avant variation du besoin en fonds de roulement, ressort à 154 millions d'euros, en recul par rapport à l'exercice 2013 (378 millions) compte tenu d'investissements plus élevés dans l'exercice.

En 2014, Colas a poursuivi une politique de croissance externe ciblée, en se renforçant notamment dans les activités de construction routière en Australie, en Irlande, et de production et vente d'enrobés au Danemark. Les investissements financiers nets consacrés à la croissance externe s'élèvent à 42 millions d'euros contre 97 millions en 2013, hors cession des titres Cofiroute.

La structure financière est solide, avec un niveau élevé de capitaux propres de 2,9 milliards d'euros et une trésorerie nette de 682 millions d'euros à fin décembre 2014, à comparer à 31 millions d'euros à fin décembre 2013. L'amélioration de 651 millions d'euros est essentiellement due à l'encaissement de la vente des titres Cofiroute.

(1) L'ensemble des chiffres 2013 ont été retraités du changement de méthode de consolidation intervenu le 1^{er} janvier 2014 (application de la norme IFRS 11) pour être comparables à ceux de 2014.

(2) Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements d'exploitation nets de l'exercice.

L'ACTIVITÉ

Présent dans plus de cinquante pays sur les cinq continents à travers 800 unités d'exploitation de travaux⁽³⁾ et 2 000 unités de production de matériaux⁽³⁾, Colas est un leader de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Colas intervient dans tous les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport à travers deux pôles d'activité : la Route, qui est le cœur de métier du Groupe et qui représente 80 % de l'activité, et des activités complémentaires de Spécialités (Ferroviaire, Étanchéité, Vente de produits raffinés, Sécurité signalisation routière, Pipeline).

Colas intègre l'ensemble des activités de production et de recyclage liées à la plupart de ses métiers en s'appuyant sur un réseau international composé de carrières, d'usines d'émulsions, de centrales d'enrobage, de centrales de béton prêt à l'emploi, d'usines de production de bitume, de fabrication de membranes d'étanchéité et de production d'équipements de sécurité routière.

Colas réalise chaque année plus de 100 000 chantiers dans le monde et a, pour l'essentiel, une activité de « fonds de commerce » marquée par une certaine récurrence.

Par secteur opérationnel, l'activité se ventile de la manière suivante :

en millions d'euros	2014	2013	Variation 2014/2013	Variation à périmètre et taux de change comparables
Routes Métropole	4 459	5 142	-13,3 %	-13,3 %
Routes Europe	1 660	1 401	+18,5 %	+16,1 %
Routes Amérique du Nord	2 470	2 409	+2,5 %	+4,3 %
Routes Reste du monde	1 351	1 413	-4,4 %	-2,8 %
Total Routes	9 940	10 365	-4,1 %	-3,8 %
Activités de Spécialités	2 446	2 463	-0,7 %	-1,3 %
 Holding	10	17	ns	ns
TOTAL	12 396	12 845	-3,5 %	-3,4 %

La Route

La Route est l'activité principale du Groupe. Son chiffre d'affaires en 2014 s'élève à 9,9 milliards d'euros contre 10,4 milliards d'euros en 2013, en baisse de 4,1 %. La Route représente 80 % du chiffre d'affaires total.

La Route est très diversifiée, bénéficiant d'une large gamme de métiers et de savoir-faire. Elle se décompose en deux activités :

- **la construction et l'entretien d'infrastructures routières :**

Chaque année, Colas construit et/ou entretient, à travers 70 000 chantiers dans le monde, des routes et des autoroutes, mais aussi des pistes et des aires de stationnement d'aéroport, des plateformes

portuaires, industrielles, logistiques ou commerciales, des voiries et des aménagements urbains (zones piétonnières, places), des voies de transport en commun en site propre (plateformes de tramways, de métros, voies de bus), des aménagements de loisirs (pistes cyclables, circuits automobiles, équipements sportifs), des aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens), etc. Cette activité présente un caractère de forte saisonnalité plus ou moins marquée selon les pays.

L'activité inclut également des activités de petit génie civil et d'assainissement souvent liées à la Route mais aussi des travaux de génie civil plus complexes (ouvrages d'art) nécessaires aux appels d'offres d'ouvrages routiers ou autoroutiers tout corps d'état.

Enfin, dans certaines zones géographiques, les filiales routières réalisent parfois, de manière marginale, une activité de bâtiment qui comprend d'une part une activité classique de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments, exercée en Île-de-France ainsi que dans les îles de l'Océan Indien et du Pacifique, où elle est un complément indispensable à la Route, et, d'autre part, une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens en France, souvent liée aux activités de recyclage de matériaux.

L'activité de construction et d'entretien routier du Groupe couvre un très grand nombre de chantiers de taille modeste mais aussi des grands projets, qui peuvent parfois être réalisés avec des montages complexes de type concession, PPP (partenariat public-privé)/PFI (Private Finance Initiative), ou MAC (Management Agent Contractor) (nouvelle dénomination : ASC, Asset Support Contract), comme :

- la concession de l'autoroute A 63 dans les Landes, la concession du tramway de Reims, le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, le PPP de la rocade L 2 de Marseille, le PPP de la déviation de Troissereux dans l'Oise, en France ;
- le PFI de Portsmouth et des contrats MAC pluriannuels de gestion et d'entretien des réseaux routiers et autoroutiers au Royaume-Uni ;
- le PPP de l'autoroute M 6-M 60 en Hongrie ;
- le PPP de l'aéroport international d'Iqaluit au Nunavut, au Canada.

Dans ce cadre, Colas est parfois amené à prendre des participations, la plupart du temps minoritaires, dans des sociétés concessionnaires d'infrastructures autoroutières, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains. Colas détient ainsi 16 % du capital d'Atlantes, concessionnaire de l'autoroute A 63 dans les Landes, en France.

L'activité de construction routière enregistre un chiffre d'affaires de 8 158 millions d'euros en 2014, soit 66 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

- **la production et le recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume) :**

En amont de la construction et de l'entretien routiers, Colas opère une importante activité de production et de recyclage de matériaux de construction dans l'ensemble de ses implantations

(3) Structures opérationnelles recensées en 2014 dans le reporting extra-financier. À noter que les « sites de production » mentionnés les années précédentes peuvent regrouper chacun plusieurs « unités de production ».

dans le monde, autoconsommés ou vendus à des tiers, grâce à un réseau international dense de 701 carrières et gravières, 128 usines d'émulsions et liants, 528 centrales d'enrobage, 208 centrales de béton prêt à l'emploi et deux usines de production de bitume. En 2014, 96 millions de tonnes de granulats, 1,7 million de tonnes d'émulsions et de liants, 40 millions de tonnes d'enrobés, 2,6 millions de mètres cubes de béton prêt à l'emploi et 1,0 million de tonnes de bitume⁽⁴⁾ ont été produites. Colas peut en outre compter sur 2,3 milliards de tonnes de réserves autorisées⁽⁵⁾ de granulats (soit 27 années de production), auxquelles il faut ajouter 1,8 milliard de tonnes de réserves potentielles⁽⁶⁾ supplémentaires.

Les ventes de matériaux de construction à des tiers ont représenté un chiffre d'affaires de 1 782 millions d'euros en 2014, soit 14 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Routes France métropolitaine

(chiffre d'affaires 2014 : 4,46 milliards d'euros)

En France métropolitaine, l'activité Routes s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec un maillage dense d'unités d'exploitation de travaux et d'unités de production de matériaux regroupées au sein de sept filiales régionales Colas.

Sur le marché routier métropolitain, Colas occupe une position de leader devant Eurovia (groupe Vinci) et Eiffage Travaux Publics (groupe Eiffage). Sur des marchés qui comprennent la Route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales de Colas sont également en concurrence avec de grandes entreprises régionales, comme Ramery, Charrier, Pigeon ou NGE, et un réseau très dense de l'ordre de 1 400 petites ou moyennes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge, Cemex, Holcim, Ciments Français et Vicat, et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics.

En France métropolitaine, l'activité Routes a représenté en 2014 un chiffre d'affaires de 4,46 milliards d'euros, en recul de 13 % par rapport à 2013.

Après plusieurs années de baisses consécutives (de 4 % à 5 % en moyenne par an entre 2009 et 2013), le marché routier s'est brutalement contracté à partir du mois de mars 2014 avec le freinage des investissements des collectivités locales. À l'habituel ralentissement postélectoral sont venus s'ajouter la réduction importante des dotations de l'État aux collectivités, l'abandon de l'écotaxe qui impacte le financement de l'AFITF, et les incertitudes liées à l'annonce d'une réforme territoriale floue pour les décideurs. La baisse d'activité a donc été plus forte et plus rapide que prévu, et les disparités entre les régions se sont accrues, l'Est et le Nord de la France étant plus particulièrement touchés. Malgré la mise en place dès 2013 d'une nouvelle organisation Routes Métropole qui anticipait un recul du marché, de nouvelles mesures d'adaptation ont dû être prises tout au long de l'exercice 2014.

Après l'achèvement fin 2013 du grand chantier de l'autoroute A 63, Colas participe à deux grands projets en cours de réalisation : la construction du contournement LGV Nîmes-Montpellier et celle de la rocade L 2 de Marseille.

Au total, 49 000 chantiers ont été réalisés par les filiales routières en France métropolitaine en 2014. Les exemples suivants traduisent la grande diversité des savoir-faire et des compétences :

Construction, entretien et rénovation du réseau autoroutier : réhabilitation de chaussées sur une section de 16 km de l'A 6 entre Lisses (91) et Saint-Germain-sur-École (77) ; renforcement de chaussées sur l'A 7 près de Marseille (13) ; réfection de chaussées sur l'A 9 entre Saint-Jean-de-Védas (34) et Sète (34) ; rénovation de chaussées sur une section de 10 km de l'autoroute A 26 au nord de Reims (51), avec mise en œuvre de 110 000 m² de procédé économique Colfibre® ; réfection des chaussées du contournement de Sélestat (67) sur l'A 35 ; renforcement de chaussées sur l'A 40 en Haute-Savoie (74) ; mise à 2x3 voies d'une section de l'A 71 entre Gerzat (63) et l'A 75.

Construction, entretien et rénovation du réseau routier : démarrage des travaux de terrassement pour la construction en PPP de la déviation de Troissereux (60) ; construction des contournements de Lons-le-Saunier (39), Retzwiller (68), Mont-de-Marsan (40) ; mise à 2x2 voies de la RN 88 entre Albi (81) et Rodez (12), avec réalisation de 1 300 000 m³ de terrassements ; régénération de chaussées sur la RN 147 à Poitiers (86) ; réfection de chaussées sur le périphérique de Nantes (44), sur la route des Gardes (RD 181) à Chaville (92) ; doublement de la RD 767 sur 6 km, avec construction d'un échangeur, à Colpo (56) ; mise à 2x2 voies de la RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs et Machilly (74).

Aéroports et ports : réfection de piste, de taxiways et de parking avions à l'aéroport de Beauvais (60), avec mise en œuvre du procédé de renforcement de chaussées Colgrill R® ; réfection de taxiway à l'aéroport de Nice (06).

Aménagements urbains : aménagement de voiries dans la ZAC Gare-la-Vallée à Amiens (80) ; réalisation de voiries et de réseaux divers pour l'éco-quartier de Bailleul-sur-Thérain (60) ; réhabilitation de la place de l'hôtel de ville de Château-du-Loir (72) ; aménagement de la place Saint-Michel à Bordeaux (33) ; aménagement des quais de Bercy dans le 13^e arrondissement de Paris (75) ; marchés d'entretien du Grand Lyon (69).

Transports en commun : construction ou extension de lignes de tramway à Besançon (25), Toulouse (31), Marseille (13), Grenoble (38), Le Mans (72) ; réalisation de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) au Mans (72), à Saint-Brieuc (22), à Marseille (13), à Annemasse (74), à Gonesse (95).

Plateformes logistiques, commerciales ou industrielles : construction d'une plateforme multivrac pour le grand port maritime de Dunkerque (59), avec mise en œuvre du procédé de recyclage en place et à froid Novafor® ; réalisation de VRD (voiries et réseaux divers) pour Eurotunnel à Coquelles (62) ; réalisation de voiries pour la plateforme multimodale de Dourges (62) ; construction

(4) Ce chiffre correspond à 100 % des productions des usines de Dunkerque (SRD) et de Kemaman (en Malaisie).

(5) Les réserves autorisées correspondent au produit des tonnages annuels autorisés par l'administration par le nombre d'années restantes avant expiration de l'autorisation d'exploiter, et ce sur l'ensemble des terrains maîtrisés par le Groupe. Ce chiffre est plafonné au nombre de tonnes économiquement exploitables dans le périmètre de l'autorisation.

(6) Les réserves potentielles correspondent aux tonnages existant sur des terrains maîtrisés, avec une probabilité raisonnable d'obtenir une autorisation préfectorale, et n'étant pas déjà comptabilisés en « réserves autorisées ». Ce chiffre est limité à 50 années de la production sur la base d'une hypothèse d'obtention d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation en cours.

de plateformes logistiques ou commerciales à Estancarbon (31), Recy-Saint-Martin (51), Montoy-Flanville (57), Bayonne (64), Loudun (86), Sens (89).

Équipements sportifs ou de loisirs : réfection de la piste d'un centre d'essai pour un constructeur automobile à Aubevoye (27) ; construction d'une piste cyclable de 27 km entre Beauvais (60) et Gournay-en-Bray (76) ; aménagement de trois sections de la piste cyclable ViaRhôna en Ardèche (07) ; réalisation d'un skatepark à Saint-Orens-de-Gameville (31).

Environnement : aménagement de plateformes éoliennes en Nord-Picardie ; aménagement de pistes et de réseaux pour un parc photovoltaïque à Thouars (79) ; réhabilitation d'une décharge à Saint-Marcellin-en-Forez (42) ; chantiers d'enfouissement technique à Grenay (38), Chatillon-sur-Indre (36).

Divers : déconstruction de l'ancien barrage de Chatou (78), de l'hôtel Pullman dans le 15^e arrondissement de Paris (75).

Routes Europe

(chiffre d'affaires 2014 : 1,66 milliard d'euros)

Colas exerce une activité routière à la fois en Europe du Nord, notamment en Belgique, en Suisse, au Danemark, au Royaume-Uni et en Irlande, et en Europe centrale, en particulier en Slovaquie, en Hongrie, en République tchèque, en Pologne, en Croatie et en Roumanie.

Dans la plupart des pays européens où Colas opère, le Groupe occupe des positions de premier plan dans le domaine routier. Dans ces pays, ses principaux concurrents sont des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En Europe, l'activité Routes a représenté un chiffre d'affaires de 1,66 milliard d'euros en 2014, en hausse de 18 % par rapport à 2013 (+ 16 % à périmètre et taux de change constants).

Europe du Nord

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires, qui ressort à 929 millions d'euros en 2014, est en légère hausse de 3 % par rapport à 2013 mais légèrement inférieur de 2 % à périmètre et taux de change comparables.

Au **Royaume-Uni**, dans un marché qui reste difficile en raison de budgets des collectivités locales restreints et malgré l'annonce d'un important programme d'investissements sur le plan national dans les infrastructures routières, Colas Ltd enregistre un chiffre d'affaires stable, avec une activité soutenue dans les contrats pluriannuels d'entretien du réseau routier et autoroutier MAC/ASC.

En **Irlande**, dans un contexte de légère reprise des budgets d'entretien des routes, les filiales ont enregistré une activité équivalente sur leurs marchés traditionnels et ont élargi leur positionnement à des marchés plus complexes (contrat d'entretien routier MAC/ASC, en partenariat avec Colas Ltd). Une participation de 38 % a été prise dans le capital d'une société de construction routière.

La **Belgique** a connu une forte baisse des investissements des collectivités locales, notamment en Flandres et à Bruxelles, ce qui a entraîné pour la seconde année consécutive un recul de l'activité de l'ordre de 10 % et des mesures d'adaptation.

En **Suisse**, le chiffre d'affaires est stable.

Au **Danemark**, où le marché est soutenu par un plan important de développement des infrastructures routières, le chiffre d'affaires est supérieur à celui réalisé l'an passé grâce aussi à l'acquisition d'une société de production et de vente d'enrobés et à l'obtention de petits contrats d'entretien à long terme.

Europe centrale

En Europe centrale, après plusieurs années de fort recul et une stabilisation en 2013, le chiffre d'affaires s'élève à 731 millions d'euros, en croissance de 47 %, grâce notamment à la réalisation de grands chantiers autoroutiers remportés fin 2013 en Hongrie, en Slovaquie et en République tchèque.

En **Hongrie**, les chantiers de construction de sections autoroutières et d'extension du tramway de Budapest se poursuivent dans des conditions satisfaisantes. En **Slovaquie**, l'activité reste faible, hormis le chantier important de la voie express R2 de contournement de Banovce. En **République tchèque**, où le marché traditionnel est peu porteur, la filiale a livré l'une des deux sections autoroutières remportées. En **Pologne**, l'activité est stable. En **Roumanie**, l'activité est volontairement limitée à la production et à la vente de matériaux de construction. La **Croatie** et la **Slovénie** sont encore en récession.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2014 en Europe, on peut citer : au Royaume-Uni, la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des voiries du centre de Londres dans le cadre d'un contrat d'une durée de huit ans, la construction d'un parc de stationnement relais en périphérie de Leeds ; en Irlande, la maintenance d'un réseau de 253 km de routes dans le cadre d'un contrat en joint-venture d'une durée de cinq ans, renouvelable deux fois un an ; en Belgique, la réhabilitation d'une section de 8,5 km de l'autoroute E 34 entre Oelegem et Zoersel ; en Suisse, la rénovation d'une section de 18 km de l'autoroute A 1a, et l'hydrodépavage et le lavage haute et basse pression du tunnel d'Arrissoules suite à un incendie ; au Danemark, la réalisation des chaussées du nouveau terminal ferry de l'île de Samsø ; en Hongrie, la construction d'une section de 13,4 km de l'autoroute M 4, de deux sections d'une longueur de 13,8 km de la M 85 et d'une section de 7,5 km de la M 86, et la réfection et l'extension de la ligne 1 du tramway de Budapest ; en République tchèque, la réfection et l'élargissement de deux sections de l'autoroute D 1 d'une longueur totale de 18 km entre Prague et Brno ; en Slovaquie, la construction du contournement de Banovce incluant 13 ouvrages d'art dans le cadre d'un contrat de conception-construction, et d'un pont à Mnisek nad Popradom, à la frontière avec la Pologne.

Routes Amérique du Nord

(chiffre d'affaires 2014 : 2,47 milliards d'euros)

En Amérique du Nord, le Groupe est présent dans 27 États aux États-Unis et huit provinces au Canada (Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Saskatchewan, Ontario, Nunavut). L'activité aux États-Unis comporte une forte composante industrielle (granulats, enrobés, béton prêt à l'emploi) et une importante activité de stockage de bitume.

Dans des marchés nord-américains fragmentés, les concurrents de Colas sont à la fois des acteurs locaux, régionaux ou nationaux (par exemple, aux États-Unis, Granite Construction pour la construction et la rénovation des infrastructures de transport, ou Martin Marietta et Vulcan Materials pour les matériaux) ou des filiales d'entreprises multinationales, en particulier pour l'activité de production de matériaux (par exemple, CRH, Holcim, Hanson-Heidelberg ou Lafarge).

L'activité Routes en Amérique du Nord a représenté un chiffre d'affaires de 2,47 milliards d'euros en 2014, en progression de 3 % par rapport à 2013 (+ 4 % à périmètre et taux de change identiques).

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires est en hausse de 4 % à périmètre et taux de change constants. Le marché routier traditionnel n'a pas encore bénéficié de la reprise économique. Cependant, la prise de commandes s'est améliorée en fin d'année, grâce notamment à la prise en charge par certains États du financement d'infrastructures. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de plusieurs chantiers de gros génie civil qui devraient être quasiment achevés en 2015 n'ont pas permis à Colas Inc. et ses filiales d'atteindre encore le plein redressement de la rentabilité au niveau attendu.

Au **Canada**, où les fondamentaux de l'économie restent solides, le chiffre d'affaires est en croissance de 4 % à périmètre et taux de change constants, grâce à la réalisation de projets importants en Alberta et à la consolidation en année pleine de la société acquise l'an passé en Ontario, et ce malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables au premier semestre et une baisse des budgets d'investissements en infrastructures dans la province du Québec. Le chantier de modernisation de l'aéroport international d'Iqaluit, dans le Nunavut, réalisé en groupement dans le cadre d'un contrat de PPP, a démarré dans de bonnes conditions.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2014 en Amérique du Nord, on peut citer :

- aux États-Unis : la réhabilitation d'une section de 16 km de l'Interstate 75, en Ohio ; la construction d'une section de 8 km de la Highway 412 dans le Comté de Greene, en Arkansas ; la réfection de chaussées sur une section de 13 km de la Route 220 dans le Comté de Clinton, en Pennsylvanie ; la réfection de chaussées à Richmond sur la Route 295, en Virginie ; l'élargissement et la réfection de l'Interstate 520 à Augusta, en Géorgie ; la construction du contournement de Wilmington sur l'Interstate 140, en Caroline du Nord ; l'élargissement de chaussées sur 5 km de la Route de Washington dans le Comté de Columbia, en Caroline du Sud ; l'aménagement d'une promenade de bord de mer sur

Harbour Boulevard pour le port de Los Angeles, en Californie ; la rénovation et l'élargissement de chaussées sur plusieurs sections de Parks Highway, en Alaska ;

- au Canada : la réfection et l'extension de la piste, des taxiways et des parkings avions et la réhabilitation des routes d'accès de l'aéroport d'Iqaluit au Nunavut ; la reconstruction de chaussées de l'autoroute 20 à Lévis, au Québec ; la construction et la rénovation de chaussées de plusieurs sections de la Highway 63, la réhabilitation et l'extension de la piste de l'aéroport de Grande Prairie, et la construction d'un échangeur sur la 41^e avenue SW et la Queen Elizabeth Highway 2 à Edmonton, en Alberta ; la pose de conduites d'eau à Saskatoon, au Saskatchewan ; la réfection des pistes de l'aéroport de Prince Rupert et plusieurs contrats de signalisation horizontale d'une durée de cinq ans, en Colombie-Britannique.

Routes Reste du monde

(chiffre d'affaires 2014 : 1,35 milliard d'euros)

Dans le Reste du monde, le Groupe est présent :

- dans tous les Départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, la Réunion) ;
- en Afrique et dans l'Océan Indien (principalement au Maroc, en Afrique de l'Ouest et australe, à Madagascar, dans les Comores et à Maurice) ;
- en Asie/Australie/Océanie, où la production, le stockage, la transformation, la distribution et la vente de produits pétroliers constituent l'activité principale du Groupe et s'exercent à travers un réseau constitué d'une usine de production de bitume à Kemaman en Malaisie et de 17 usines d'émulsions et 18 dépôts de bitume. En Australie, l'activité est élargie à la construction routière. En Nouvelle-Calédonie, Colas et ses filiales exercent des activités routières, de bâtiment, de production de granulats et de béton prêt à l'emploi.

Dans la plupart des pays ou des régions où il est présent, Colas occupe, dans le domaine routier, des positions de premier plan et est en compétition, dans chaque pays, avec des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En 2014, l'activité Routes Reste du monde a représenté un chiffre d'affaires de 1,35 milliard d'euros, en recul de 4 % par rapport à 2013 (- 3 % à périmètre et change identiques), une évolution qui reflète des situations contrastées.

Départements d'Outre-Mer

Dans les Départements d'Outre-Mer, le chiffre d'affaires 2014 ressort à 470 millions d'euros, stable par rapport à 2013.

L'activité a bien résisté dans les **Antilles** sur des marchés encore mal orientés, grâce à un bon niveau de carnet de commandes et à l'adaptation des structures les deux années passées. En **Guyane**, où le marché est en recul, l'activité est en baisse.

À la **Réunion**, la filiale n'a pas encore pleinement bénéficié du démarrage de trois lots du projet de construction de la nouvelle Route du Littoral (850 millions d'euros, dont 482 millions d'euros pour la filiale, à réaliser jusqu'en 2019). À **Mayotte**, le grand chantier de construction de la maison d'arrêt de Majicavo a été achevé.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2014 dans les Départements d'Outre-Mer, on peut citer : la réalisation de voies de transports en commun en site propre à Fort-de-France en Martinique, de voiries et réseaux divers pour la centrale électrique de Baie-Mahault en Guadeloupe ; le démarrage de la construction de la digue de la nouvelle Route du Littoral à la Réunion ; l'achèvement de l'extension et de la rénovation en conception-construction de la maison d'arrêt de Majicavo, à Mayotte.

Afrique et Océan Indien

En Afrique et dans l'Océan Indien, le chiffre d'affaires est de 448 millions d'euros en 2014, en recul de 10 % par rapport à 2013.

Au **Maroc**, l'activité est stable mais la filiale bénéficie des effets positifs engendrés par l'importante adaptation des structures de l'an passé.

En **Afrique de l'Ouest**, la progression du chiffre d'affaires traduit des réalités différentes selon les pays : la reprise progressive de l'activité en **Côte d'Ivoire** et le démarrage du projet important de la deuxième sortie nord de la capitale au **Congo-Brazzaville** compensent le recul lié à la baisse du prix du pétrole au **Gabon** et à l'achèvement de la route Banfora-Sindou au **Burkina Faso** et de la piste aéroportuaire de Tourou au **Bénin**.

En **Afrique australe**, où les besoins en infrastructures sont importants, l'activité de fabrication et de vente d'émulsions est en recul, dans un marché en baisse. Le chiffre d'affaires est en légère baisse en **Afrique du Sud**, le principal pays d'implantation, dans un marché impacté par la baisse du prix des matières premières et par des grèves. L'activité est en progression en **Namibie**. Une activité liants a démarré au **Mozambique**. La filiale sud-africaine Dust-A-Side, spécialisée dans les services aux entreprises minières, a évolué dans un marché minier en crise et a obtenu le renouvellement pour trois ans du contrat de maintenance des pistes de la mine de Los Palombres au Chili.

L'activité est en baisse dans l'Océan Indien, à **Madagascar**, où le redémarrage de projets est décalé, aux **Comores**, où les chantiers remportés les années passées n'ont pas été relayés, et à **Maurice**, où le marché du BTP est en récession en l'absence de grands contrats.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2014 en Afrique et dans l'Océan Indien, on peut citer : le renforcement et l'élargissement d'une section de 18 km de la R 203 près de Taroudant, la construction des plateformes d'un parc solaire à Ouarzazate, la fourniture de 375 000 tonnes de ballast pour la construction de la LGV Tanger-Kenitra, au Maroc ; l'achèvement de la construction de la piste de l'aéroport de Tourou, au Bénin ; la réhabilitation de la route Abengourou-Agnibilékrou, en Côte d'Ivoire ; la construction de la route

Banfora-Sindou d'une longueur de 50 km au Burkina-Faso ; l'élargissement et la réhabilitation de la RN 1 sur 20 km, la pose de 17 km de pipeline à Port-Gentil, la réfection d'une piste de l'aéroport de Libreville, au Gabon ; la rénovation de chaussées sur la deuxième sortie nord de Brazzaville au Congo ; la maintenance industrielle des installations minières d'Ambatovy à Tamatave, à Madagascar ; la réfection de la route Moroni-Hayaya aux Comores.

Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie

En Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, le chiffre d'affaires s'élève à 433 millions d'euros, en retrait de 2 % par rapport à 2013. Ce chiffre est pénalisé par des taux de change défavorables.

En **Asie**, l'activité de commercialisation de produits bitumineux de Colas est stable en **Indonésie** et en croissance au **Vietnam**. En **Inde**, les volumes d'émulsions commercialisés sont stables mais le chiffre d'affaires est en progression. En **Thaïlande**, la société Tipco, dans laquelle le Groupe a une participation de 32 %, enregistre un chiffre d'affaires en forte hausse, bénéficiant d'une demande soutenue dans l'ensemble des pays de la zone. L'activité est en croissance au total dans la zone.

L'**Australie** a augmenté son périmètre d'activité avec l'acquisition au second semestre de la société de production d'enrobés et de travaux routiers Sunstate dans le Queensland.

En **Nouvelle-Calédonie**, dans un contexte économique difficile, les actions d'adaptation et de recentrage mises en œuvre l'an passé ont permis un redressement de la filiale.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2014 en Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, on peut citer notamment : la réfection de l'étanchéité et de la couche de roulement du tablier du pont Rama-IX à Bangkok, et la réhabilitation de la piste du circuit international Chang de Buriram, en Thaïlande ; la fourniture de 100 000 tonnes d'enrobés pour le périphérique extérieur de Jakarta, en Indonésie ; la fourniture de liants modifiés et de bitume pour les aéroports internationaux Noi Bai à Hanoï et Cat Bi à Haiphong, et pour deux autoroutes, au Vietnam ; la réhabilitation de 250 km de routes dans l'Ouest australien ; la construction d'une piste d'aérodrome à Ouinné et l'élargissement d'aires aéronautiques à Koné, en Nouvelle-Calédonie.

Les activités de Spécialités

Les activités de Spécialités, complémentaires de la Route, ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en 2014, quasi équivalent à celui de 2013, et représentent 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Cette stabilité reflète des situations très différentes selon les métiers.

Ferroviaire (chiffre d'affaires 2014 : 904 millions d'euros)

L'activité Ferroviaire, exercée par Colas Rail et ses filiales, comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien des réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse LGV, voies traditionnelles, tramways, métros), au niveau tant des installations fixes que des infrastructures, avec la pose et la maintenance de voies, l'électrification (sous-stations, systèmes caténaires), la signalisation et les systèmes de sécurité, la réalisation de travaux spécifiques (ponts roulants, embranchements spéciaux, tunnels), la fabrication de traverses, ainsi qu'une activité de fret ferroviaire (transport de granulats pour les filiales du Groupe et d'autres marchandises pour des clients privés).

Cette activité est réalisée en France et à l'international, notamment au Royaume-Uni mais aussi en Belgique, en Pologne, en Roumanie, au Venezuela, au Chili, en Égypte, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Malaisie.

Les principaux concurrents de Colas Rail sont, en France, les sociétés ETF (Eurovia), TSO (NGE), Alstom (TGS), Eiffage Rail, ainsi que de nombreuses entreprises moyennes indépendantes, et, au Royaume-Uni, les sociétés Balfour Beatty, Carillion, Babcock, VolkerWessels, Vinci, Skanska, BAM ou encore Ferrovial.

En 2014, sur des marchés ferroviaires bien orientés, tant sur les marchés historiques récurrents (rénovation et entretien en France et au Royaume-Uni) qu'à l'international (grands projets), Colas Rail a réalisé un chiffre d'affaires de 904 millions d'euros, dont près de la moitié à l'international, en forte progression de 18 % par rapport à 2013 (+16 % à périmètre et taux de change constants). Cette croissance est obtenue principalement à l'international, dont une grande part au Royaume-Uni.

En France, l'activité de rénovation et de maintenance du réseau ferré national est restée soutenue, au contraire de l'activité tramways qui a sensiblement baissé en l'absence de nouveaux projets en 2014. Le contrat de construction du contournement LGV Nîmes-Montpellier, dans lequel Colas Rail a une participation de 18 %, avance à bonne cadence ; le démarrage des travaux ferroviaires est prévu pour fin 2015.

Au Royaume-Uni, l'activité a atteint un niveau record. Colas Rail Ltd a renouvelé avec Network Rail deux contrats pluriannuels majeurs d'entretien de voies. L'activité fret a continué à se développer auprès de Network Rail et de clients privés.

Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires progresse, avec notamment la poursuite de l'extension du métro léger de Kelana Jaya, à Kuala Lumpur, en Malaisie, et de l'extension de la ligne 1

du métro d'Alger dont la livraison est prévue pour mi-2015. Les travaux de construction de la ligne 2 du métro de Los Teques au Venezuela se sont poursuivis au rythme de l'avancement irrégulier du génie civil. Le contrat de construction des lignes 3 et 6 du métro de Santiago du Chili est en phase d'études et de procurement.

Outre les chantiers à l'international indiqués ci-dessus et la livraison de la ligne 3 phase 2 du métro du Caire en Égypte, on peut citer parmi les chantiers significatifs réalisés en 2014 : la livraison de lots des tramways de Besançon (25), Le Mans (72), la construction de la caténaire sur la nouvelle LGV Bretagne-Pays de Loire en sous-traitance pour Eiffage Rail Express, la rénovation de la ligne Firminy (42) – Le Puy-en-Velay (43) sur 40 km et de la ligne Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie (44).

Étanchéité (chiffre d'affaires 2014 : 608 millions d'euros)

L'activité Étanchéité, exercée par Smac et ses filiales, comprend :

- la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité (20,5 millions de m² produits en 2014) en France et à l'international (dans plus de 70 pays), et d'appareils d'éclairage et de désenfumage, et la pose et l'entretien d'asservissements ;
- la réalisation, en France principalement mais aussi au Maroc, au Chili et au Pérou, de travaux d'étanchéité de bâtiments, ouvrages d'art et parkings, de travaux d'enveloppe du bâtiment (couverture, bardage et acoustique, notamment de bureaux, installations industrielles, salles de spectacle, musées) et de travaux de voirie et de sols à base d'asphalte.

Grâce à une forte capacité de recherche et développement et des bureaux d'études techniques, Smac est capable de réaliser des projets à forte technicité pour lesquels son savoir-faire est reconnu et est un des acteurs majeurs de son marché, son principal concurrent étant Soprema.

En 2014, Smac a enregistré un chiffre d'affaires de 608 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à 2013 (–10 % à périmètre et change comparables), dans un marché métropolitain du bâtiment mal orienté, avec des volumes en baisse tant dans l'activité travaux que dans l'activité industrielle, et le maintien de fortes pressions sur les prix.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : l'achèvement de la couverture, de l'étanchéité et du bardage du musée des Confluences à Lyon (69), la réalisation du bardage de la tour T2 de la Défense à Nanterre (92), de travaux de bardage dans le cadre de la rénovation du premier étage de la tour Eiffel à Paris (75), de la couverture, des façades, du désenfumage et la fourniture des revêtements de sol du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Vente de produits raffinés (chiffre d'affaires 2014 : 428 millions d'euros)

La Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD) fabrique, à partir d'une matière première appelée « pétrole brut réduit », du bitume destiné à la fabrication de produits routiers et de membranes d'étanchéité pour les besoins du Groupe, ainsi que

des huiles de base – consommées par des groupes industriels –, des paraffines et des fuels. La commercialisation de la totalité de la production de SRD est opérée par Colas. Une division Bitumes spécialisée est chargée de céder le bitume en interne aux filiales routières métropolitaines et nord-européennes du Groupe et à Smac (filiale étanchéité), et de vendre à des clients tiers les autres produits (huiles de base, paraffines et fuels). En 2014, SRD a produit 232 000 tonnes de bitume (294 000 tonnes en 2013), 219 000 tonnes d'huiles de base (258 000 tonnes en 2013), 294 000 tonnes de fuels (304 000 tonnes en 2013) et 49 000 tonnes de paraffines (48 000 tonnes en 2013).

En 2014, le chiffre d'affaires de cette activité, correspondant essentiellement à la vente à tiers de produits raffinés autres que le bitume, ressort à 428 millions d'euros, en baisse de 12 % par rapport à 2013. Dans un contexte de nouveau recul du marché européen du raffinage et plus particulièrement des huiles de base, SRD enregistre pour la troisième année consécutive, et malgré la mise en œuvre de nombreuses actions d'adaptation, un exercice lourdement déficitaire, encore supérieur à celui de l'an passé. Un projet de restructuration de l'unité industrielle de SRD a été annoncé en septembre aux instances représentatives du personnel. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été lancé avec pour objectif de pérenniser une activité sur le site de Dunkerque en recentrant l'activité raffinage sur la seule production de bitume (arrêt de la production des huiles de base). Les études et simulations réalisées sur la demande à moyen terme et le niveau de prix des huiles industrielles ainsi que sur la configuration de l'outil de production concluent à l'impossibilité de poursuivre l'exploitation du site dans la configuration actuelle (demande mondiale, concurrence des grandes unités au Moyen-Orient ou en Asie à des coûts de production très inférieurs à ceux de SRD). Ce recentrage de la production du site de Dunkerque a conduit en 2014 à déprécier des actifs liés à la production d'huiles de base et à constituer une provision pour le coût du PSE qui y est associé. Ce plan permettrait de maintenir une activité sur le site de Dunkerque grâce à un investissement complémentaire, avec l'objectif d'un retour à l'équilibre à l'horizon 2016-2017.

Sécurité signalisation routière

(chiffre d'affaires 2014 : 312 millions d'euros)

L'activité de Sécurité signalisation routière (Aximum et ses filiales) consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage), de signalisation horizontale (production de peinture routière et travaux de marquage au sol) et verticale (panneaux), et d'équipements lumineux et de gestion de trafic ou d'accès (feux tricolores, équipements de barrières de péage, de parking, de contrôle d'accès).

Cette activité est réalisée principalement en France mais aussi à l'international, notamment aux Pays-Bas, et à l'export (vente de produits) dans une vingtaine de pays.

Les principaux concurrents d'Aximum sur le marché français sont les sociétés Signature (Eurovia), Agilis (NGE), AER (Eiffage), et les sociétés Girod et Lacroix pour les panneaux.

En 2014, Aximum a enregistré un chiffre d'affaires de 312 millions d'euros, en baisse de 8 % (-8 % à périmètre et change comparables). Le marché de la signalisation et de la gestion de trafic a connu un nouveau recul des investissements publics tant en travaux neufs qu'en entretien, notamment à partir d'avril, dans le sillage de la baisse du marché routier en France métropolitaine. Les métiers de sécurisation (peinture routière, glissières, produits de sécurité) ont mieux résisté grâce notamment à la hausse des ventes à l'export. Début 2014, Aximum a remporté un premier contrat d'entretien et de maintenance d'une durée de vingt-deux ans pour la déviation de Troissereux (60).

Parmi les chantiers significatifs de l'année 2014, on peut citer : la réfection des équipements de signalisation et de sécurité sur l'A 6 au sud d'Évry (91), la pose d'écrans acoustiques sur la RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs et Machilly (74), le démarrage du marché en conception-construction des équipements fixes d'exploitation (EFE) de la rocade L 2 à Marseille (13), la fourniture et la pose de dispositifs de retenue pour le contournement LGV de Nîmes-Montpellier, la fourniture de barrières métalliques de séparation de voies au Royaume-Uni.

Pipeline

(chiffre d'affaires 2014 : 194 millions d'euros)

L'activité Pipeline (Spac et ses filiales) regroupe la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre ou de plus petit diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz, eau), y compris la construction de stations de compression de gaz (clés en main), et, pour les réseaux secs (électricité, chauffage, télécommunications), des travaux de petit génie civil et des services industriels.

Ces activités sont exercées principalement en France.

Les concurrents de Spac sont notamment des entreprises comme Spiecapag, Sicim et Bonatti pour le pipeline ou encore Ponticelli, Endel et Eiffel (groupe Eiffage) pour les projets clés en main.

Spac a enregistré un chiffre d'affaires de 194 millions d'euros en 2014, en diminution de 4 % par rapport à 2013 conformément aux attentes, mais avec un bon niveau d'activité dans le transport de gaz et de pétrole (pose de pipeline), savoir-faire sur lesquels la filiale s'est recentrée l'an passé. Dans le cadre de la diversification engagée à l'export, le chantier de pose de pipeline remporté en 2013 au Gabon en synergie avec la filière routière Colas Gabon s'est déroulé dans de bonnes conditions. La filiale a renoué en 2014 avec la rentabilité.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : la pose de 50 km de pipeline pour GRT Gaz dans le cadre du projet Arc de Dierrey, en Seine-et-Marne (77) ; la réfection de pipelines pour SPSE à Port-de-Bouc (13) ; le tirage de la liaison électrique haute tension France-Espagne pour Prysmian ; l'installation d'un système de réseaux de chaleur à Saint-Ouen (93).

TECHNIQUE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche est un axe stratégique majeur pour Colas depuis sa création.

Doté d'un portefeuille de plus de 100 brevets, déposés en France et à l'international, et avec des produits diffusés dans l'ensemble des implantations à travers le monde, le Groupe reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques répondant aux besoins des infrastructures de transport, différenciés selon les marchés nationaux (en particulier, selon leur évolution et selon leurs conditions climatiques, y compris les plus extrêmes, des températures glacées de l'Alaska aux fortes chaleurs du continent africain ou asiatique).

La politique de Colas en matière de Recherche et Développement a pour objectif d'anticiper et de répondre aux attentes du marché, aux exigences des clients, publics ou privés, des riverains et des usagers d'infrastructures de transport, en termes de qualité, de sécurité, de confort, de respect de l'environnement (en particulier dans les domaines des économies de matériaux et d'énergie, de la réduction de l'impact carbone, de la réduction du bruit lié à la circulation, de l'intégration esthétique) et de maîtrise des coûts, ainsi qu'aux problématiques de risques de santé au travail pour les collaborateurs du Groupe. Elle vise à améliorer les techniques existantes, concevoir de nouveaux produits et élargir l'offre de services, en s'appuyant sur un enrichissement permanent des compétences, tout particulièrement dans les domaines de la chimie minérale, organique et végétale, du dimensionnement des infrastructures routières et ferroviaires, et de la physique appliquée. L'efficacité de cette démarche s'est traduite par l'accréditation Laboroute de l'ensemble des laboratoires des filiales en France. L'évolution des compétences et des connaissances techniques du Groupe en matière de R&D reflète également le développement d'activités plus récentes telles que l'activité bitume ainsi que de nouvelles offres comme les projets complexes de type PPP, pour lesquels la maintenance et l'amélioration du niveau de service nécessitent une expertise technique des réseaux d'infrastructures de transport existants.

En 2014, l'effort de recherche du Groupe s'est adapté, comme les années précédentes, à l'évolution rapide des marchés, observée notamment en France dans le cadre de la poursuite du déploiement des politiques d'entretien du patrimoine routier, ou encore liée à l'encadrement renforcé des produits bitumineux par les normes européennes en application du règlement REACH portant sur les substances chimiques.

En complément des travaux portant sur les produits, les équipes de R&D ont développé un nouvel axe de recherche portant sur la route communicante et à énergie positive, baptisée en France « Route de 5^e génération ».

Une organisation technique en réseau

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée dans le Groupe de nouvelles sociétés. Force

de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) situé sur le plateau de Saclay, à Magny-les-Hameaux (78), premier centre mondial privé de Recherche et Développement dans le domaine de la route, composé de huit laboratoires, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales, pour des chantiers traditionnels mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plateformes de tramways ou les PPP, PFI, concessions. Le CST réunit plus de 90 collaborateurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison permanente avec le Campus, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études, spécialisés dans les domaines de la route, du génie civil, du rail, du bâtiment, de la déconstruction, se sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent aux chantiers un soutien technique, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques, normatives ainsi qu'aux demandes et besoins des maîtres d'ouvrage : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulation et d'estimation des risques, équipements d'auscultation récemment acquis ou mis au point au CST. Grâce à ces matériels, les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes technico-économiques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 2 000 personnes, ingénieurs et techniciens, réparties dans tous les pays d'implantation au sein de laboratoires régionaux (1 000 personnes) et de bureaux d'études techniques (1 000 personnes).

Orientation générale des axes de recherche : le développement responsable

La Recherche et Développement et la Technique Colas sont axées sur les enjeux de développement responsable suivants.

Économiser l'énergie et les matériaux, et réduire l'impact carbone

Les équipes de R&D et les équipes techniques de Colas sont focalisées en particulier, pour l'activité Routes, sur :

- **l'abaissement de la température de fabrication des enrobés** et des asphaltes, permettant de produire des enrobés tièdes, semi-tièdes ou froids (enrobés économes en énergie 3E®) ou des asphaltes à basse température (Neophalte® BT de Smac), à maniabilité équivalente à celle des procédés à chaud ;

- **le remplacement progressif des produits chimiques de synthèse ou de pétrochimie par des produits d'origine végétale**, comme les fluxants Végéflux® et Ekoflux® ou le liant à carbone négatif Végécol® ;

- **la réduction des dosages en bitume**, avec le Megabase, grave bitume à grosse granulométrie destinée aux couches de fondation et de base sous fortes sollicitations routières, ferroviaires ou de stockage logistique ;

- **le recyclage des matériaux usagés**, avec notamment l'utilisation, à des taux élevés, d'agrégats d'enrobés issus du rabotage de chaussées existantes dans la fabrication des enrobés, illustré par les enrobés 3E®+R récompensés par une certification décernée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre de chantiers Innovation, ou par les techniques de retraitement en place de chaussées Novacol® ou Valorcol® ;

- **la réduction de l'épaisseur des couches de chaussée**, avec par exemple le revêtement Colgrill® R, composé d'une grille de fibres de verre thermocollée associée à un enrobé, récompensé par un prix innovation développement durable et faisant l'objet de plusieurs chantiers expérimentaux dans le cadre de la charte Innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; ou encore l'Optibase, grave bitume à formulation optimisée applicable en tiède, qui permet de réduire significativement les épaisseurs de couches d'assise sévèrement sollicitées (trafics lourds et agressifs, plateformes industrielles, etc.).

L'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, à la mise au point duquel les équipes de Colas ont fortement contribué dans le cadre de l'USIRF, permet de remporter des marchés grâce aux éco-variantes proposées dans les offres au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone.

Renforcer la sécurité des infrastructures

Dans le domaine de la sécurité sur la route et de l'information aux usagers, outre les revêtements ultra-adhérents qui réduisent la vitesse de freinage des véhicules, les équipes sont mobilisées autour de la création d'outils de prélèvement d'informations, d'analyse et de restitution automatiques, énergétiquement autonomes, ainsi que de la mise au point de nouveaux marquages de sécurité sans émanation de composés organiques volatils, incluant des composés végétaux dans leur formulation (ex. : la gamme de peinture routière à l'eau Végémark® à base de liant végétal développée par Aximum).

Réduire les nuisances sonores liées à la circulation

La réduction des nuisances sonores liées à la circulation constitue une priorité déjà ancienne de Colas, qui améliore sans cesse ses revêtements acoustiques visant à réduire le bruit de roulement des véhicules, tels les enrobés silencieux de dernière génération Nanosoft® et Rugosoft®, très efficaces, y compris pour des vitesses inférieures à 50 km/h. La filiale de sécurité signalisation Aximum propose des écrans acoustiques performants.

Améliorer l'intégration esthétique des infrastructures

La qualité du cadre de vie revêt également une dimension esthétique : les équipes de Recherche et Développement mettent en particulier l'accent sur des revêtements utilisant des liants clairs comme le Bituclair® ou valorisant naturellement les granulats, sans bitume, grâce à des liants végétaux translucides comme le Végécol®.

Le procédé d'entretien de pavés et sols urbains minéralisés Sacerlift®, destiné à préserver les surfaces minérales et à leur redonner leur éclat d'origine, et particulièrement adapté en zone urbaine pour les places, parvis et zones piétonnes à base de matériaux naturels ou façonnés, a été récompensé au concours Innovation 2013 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Maîtriser les coûts des infrastructures

Les difficultés budgétaires des collectivités territoriales conduisent à mettre au point et développer des produits et procédés plus économiques et à performances égales ou améliorées, tels que, pour l'entretien routier par exemple, des techniques d'enduit superficiel, ou, dans le domaine de la sécurité, des revêtements à adhérence élevée et durable dans le temps.

En particulier, le procédé Colbifibre®, pour lequel Colas a été lauréat du concours Innovation 2012 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans la catégorie « matériaux et équipements durables », permet de maintenir en état de service les chaussées dégradées et de différer les travaux de renforcement structurel. Ce produit à froid permet de protéger à moindre coût les chaussées fatiguées et de leur redonner leurs qualités de service initiales.

L'ensemble de ces orientations et de ces programmes de recherche sont en phase avec les engagements pris en France par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) au travers de la Convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009.

En 2014, les équipes du Campus Scientifique et Technique ont fait porter leurs travaux plus spécifiquement sur les liants modifiés tièdes et les liants clairs intégrant une composante bio-sourcée, la réduction de la température de fabrication des enrobés et les techniques à froid adaptées aux forts trafics.

En France, la nouvelle organisation de l'activité routière en France métropolitaine, avec la fusion des trois marques routières Colas, Sacer et Screg en une seule marque – Colas –, mise en place en 2013, a conduit à réviser le portefeuille des produits proposés aux clients afin de l'harmoniser et de le rationaliser tout en conservant sa richesse. La gamme comprend aujourd'hui une cinquantaine de produits, qui se déclinent autour de quatre « familles » : Colas Nature – Colas Essentiel – Colas Harmonie – Colas Premium, répondant aux exigences de qualité et aux priorités de nos clients en matière d'esthétique, de recyclage, de performances, de respect de l'environnement et de maîtrise des coûts.

La progression des tonnages à froid et l'extension des techniques répondant aux besoins de petit entretien et de traitement de réseaux secondaires est confirmée par le développement de la grave émulsion Colgrave®, l'enrobé à froid stockable en vrac et en seaux Compomac® ou encore Easycold®, enrobé à froid répandu avec des moyens traditionnels.

La diffusion des techniques et produits spéciaux à l'international et en Outre-Mer

En 2014, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'international et outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

- en **Belgique**, faible développement d'enrobés à la mousse de bitume ;
- au **Danemark**, développement de Pentack® (couche de scellement de surface pour les enrobés), du liant végétal Végécol® en enduit superficiel, et obtention d'un contrat d'entretien intégrant les technologies d'auscultation du Groupe ;
- en **Suisse**, poursuite de la progression importante du revêtement silencieux de dernière génération Nanosoft® et développement du procédé de recyclage Valortiede® avec utilisation du liant végétal Végéflux® et 100 % de fraisats d'enrobés ;
- au **Royaume-Uni**, premier chantier d'enrobés coulés à froid (ECF) antikérosène sur des chantiers aéroportuaires ;
- en **Autriche**, poursuite du développement du liant clair Bituclair® ;
- en **Croatie**, premier chantier de retraitement de chaussées avec de la mousse de bitume et un liant hydraulique, développement des enduits superficiels avec Colas Austria et des enrobés à la mousse de bitume ;
- en **Hongrie** et en **Pologne**, poursuite du développement des enrobés tièdes à la mousse de bitume ;
- en **Slovaquie**, développement des enrobés à la mousse de bitume et premières fabrications de Compomac® ;
- aux **États-Unis**, pourcentage élevé d'enrobés tièdes à la mousse de bitume Ecomat® et d'enrobés avec agrégats d'enrobés recyclés (RAP) dans le tonnage total d'enrobés (respectivement 37 % et 22 %) ;
- au **Canada**, poursuite du développement des enrobés tièdes (14,5 %) et du recyclage d'agrégats bitumineux (13,3 %), déclinaison du liant Néoclean® (couche d'accrochage propre) adapté aux conditions locales, mise au point d'une émulsion de bitume destinée aux sites miniers dans le cadre d'une collaboration avec Dust-A-Side, poursuite de l'utilisation du procédé FiberMat® pour le renforcement des enduits superficiels économiques sur les routes à faible trafic (650 000 m² en 2014), poursuite des travaux de mise au point de revêtements colorés à propriétés réfléchissantes pour des applications dans des climats nordiques ;
- au **Maroc**, développement des enrobés à la mousse (100 000 tonnes en 2014), études sur le retraitement à l'émulsion anionique pour le traitement de pistes rurales, incorporation de phosphogypse dans les ouvrages d'infrastructures de transport et mise au point d'un liant spécial anti-orniérage compatible avec l'agressivité du trafic et les conditions climatiques locales extrêmes ;
- en **Côte d'Ivoire**, mise en œuvre d'asphalte rouge sur l'esplanade de la Présidence, à Abidjan ;
- au **Kenya**, développement de la vente aux tiers d'enrobés à froid stockables (vente au détail en sacs) ;
- au **Mozambique**, réalisation d'un premier chantier d'enrobés coulés à froid (ECF) dans le centre du pays, fabrication de bitume modifié de type Colflex® S pour la réalisation d'enduits sur le contournement de Nairobi, au Kenya, et de type Colflex® pour des enrobés à Ndola, en Zambie ;
- à **la Réunion**, réalisation d'une barrière passive d'un centre de stockage de déchets par traitement de sable à la bentonite, et mise en œuvre du procédé Valorcol® avec 100 % d'enrobés recyclés sur une route forestière ;
- à **Madagascar**, développement des expertises du laboratoire central en coopération avec le service enrobés du CST, permettant de réaliser les essais de fatigue ;
- en **Thaïlande**, création d'un centre de recherche certifié ISO 9001 – 14025 – 18001 pour le développement de produits nouveaux en Asie ; réalisation par Thai Slurry Seal d'une structure bitumineuse pour le circuit automobile international de Buriram agréé FIA, de la rénovation sous circulation du complexe d'étanchéité du pont à haubans Rama-IX à Bangkok, mobilisant les compétences du Campus Scientifique et Technique, d'Axter, de Smac, de TSS et de Raycol.

DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Introduction

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, transition énergétique, gestion des ressources, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique des affaires. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes-femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : le professionnalisme des sites fixes de production (certification environnementale, check-lists associées à la prévention des risques, programme de biodiversité) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique des affaires est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne appuyé par le déploiement de programmes de conformité.

Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité au travail et sur la route ; les actions citoyennes dans les pays du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage des matériaux ; la maîtrise du risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux référencés dans le logiciel de reporting extra-financier.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant des parties prenantes d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris⁽³⁾ ou le COS de la FRB⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers plus de 800 entités juridiques, 2014 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du fonctionnement et de l'usage du logiciel, permettant ainsi une fiabilité accrue des données et des indicateurs⁽⁵⁾.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2014 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par Ernst & Young et Associés le 23 février 2015.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Risques opérationnels ».

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (France).

(5) www.colas.com

Informations au titre des obligations de transparence en matière sociale et environnementale ⁽¹⁾

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2014 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

I – Informations sociales

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière : en sont exclues les sociétés mises en équivalence. Pour l'année 2014, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100 % ;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100 % dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50 % ; les autres sont exclues du périmètre.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'international. Ainsi, les indicateurs correspondant à des normes partagées dans tous les pays où Colas est implanté sont consolidés sur le périmètre Monde. Il s'agit des indicateurs suivants :

- en matière d'emploi : Effectifs par zone géographique, Pourcentage de femmes dans les effectifs, Pourcentage de femmes managers, Recrutements, Départs ;
- en matière de santé et sécurité : Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, Nombre d'accidents mortels, Nombre de collaborateurs formés aux premiers secours ;
- en matière de relations sociales : Existence d'une représentation du personnel (sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs à l'international) ;
- en matière de formation : Existence d'un plan de formation formalisé (sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs à l'international).

Les indicateurs ci-après sont consolidés sur le périmètre France car ils correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail. À titre d'exemple, il n'y a pas d'obligations légales en matière de handicap aux États-Unis. Compte tenu de ces différences législatives, le périmètre est pour l'instant restreint à la France pour les indicateurs suivants :

- en matière d'emploi : Nombre de licenciements, Salaire annuel moyen par statut, Répartition des effectifs par tranche d'âge ;
- en matière d'organisation du travail : Régime des temps de travail, Taux d'absentéisme ;
- en matière de relations sociales : Participation aux élections professionnelles, Nombre d'accords collectifs négociés ;
- en matière de santé et sécurité : Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle ;
- en matière de formation : Nombre de contrats d'apprentissage, Nombre de contrats de professionnalisation, Part de la masse salariale consacrée à la formation, Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an ;
- en matière d'égalité de traitement : Nombre de collaborateurs handicapés, Nombre de collaborateurs handicapés recrutés, Chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises spécialisées d'aide au travail ou avec les entreprises adaptées.

(1) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Colas s'est engagé à élargir au périmètre Monde la publication de ses informations sociales et à définir un reporting consolidé adapté aux différents pays d'implantation au cours des années à venir, sauf exceptions puisque certains indicateurs ne peuvent être consolidés sur le périmètre Monde.

Colas publie pour la première fois, sur son périmètre international, les indicateurs suivants :

- Pourcentage des sociétés assurant une couverture sociale (sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs) ;
- Pourcentage de femmes managers (sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs) ;
- Nombre de départs ;

et sur son périmètre Monde (International + France) :

- Nombre d'accidents mortels.

Le périmètre des sociétés dont les seuils dépassent 300 collaborateurs couvre 73 % des effectifs à l'international.

Les indicateurs RH sont consolidés par Colas SA :

- selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues ;
- selon la procédure du reporting social du groupe Colas ;
- grâce aux systèmes d'information du Groupe et aux données émanant de fichiers Excel pour celles non présentes dans un système d'information commun à l'ensemble de Colas en France et dans le Reste du monde tels que définis dans le processus Colas SA.

A. EMPLOI

A.1 : L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Effectifs par zone géographique⁽¹⁾	Monde		
France		36 862	36 041
Total International		24 004	23 641
Europe		9 361	9 769
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient		7 588	6 634
Amérique du Nord		4 882	5 195
Asie/Pacifique		1 654	1 846
Amérique centrale/Amérique du Sud		519	197
TOTAL		60 866	59 682

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire toute personne liée par un contrat de travail à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

Commentaire

L'effectif global de Colas au 31 décembre 2014 est en légère baisse (-2%) par rapport au 31 décembre 2013, en ligne avec l'activité.

En France, où l'environnement économique est difficile, l'effectif est en légère baisse (-2,2%) :

- baisse de 4,7 % dans les filiales routières métropolitaines, qui ont enregistré une chute brutale d'activité à partir de mars ;
- quasi-stabilité dans les Départements d'Outre-Mer, avec une hausse à la Réunion liée au démarrage du grand chantier de la Route du Littoral ;
- hausse de 4,4 % dans les filiales de Spécialités, compte tenu notamment d'une forte progression de l'activité Ferroviaire.

L'effectif est composé pour 58 % de compagnons, pour 26 % d'Etam, pour 16 % de cadres.

Par ailleurs, l'effectif intérimaire est en forte baisse, de l'ordre de 23 %.

À l'international, les effectifs sont en légère baisse (-1,5%), avec des variations qui reflètent l'évolution de l'activité dans chaque zone :

- progression en Europe (+4,4 %), en lien avec les grands chantiers autoroutiers en cours de réalisation en Hongrie, République tchèque, Slovaquie ;
- baisse en Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (-12%), liée au recul global de l'activité ;
- progression en Amérique du Nord (+6,4 %), liée à la réalisation de chantiers importants, notamment au Canada ;
- croissance en Asie/Pacifique (+11,6 %), en lien avec une acquisition en Australie, le redressement de la Nouvelle-Calédonie et la réalisation d'un grand chantier ferroviaire en Malaisie ;
- baisse de 62 % en Amérique du Sud (activité étanchéité au Chili et chantier ferroviaire au Venezuela).

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Pourcentage de femmes dans les effectifs	Monde		
Total France⁽¹⁾		8,5	8,7
Cadres		14,1	14,3
Etam		23,1	23,1
Compagnons		0,5	0,6
Total International		10,9	11,0
Staff		25,9	25,2
Workers		3,0	3,0
Pourcentage de femmes managers	Monde		
Total France ⁽²⁾		4,8	5,0
Total International ⁽³⁾		-	11,2
Répartition des effectifs par tranche d'âge⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
< 25 ans		6,6	5,3
25-34 ans		23,9	23,0
35-44 ans		27,3	26,8
45-54 ans		29,1	30,6
55 ans et plus		13,1	14,4

(1) CDI + CDD.

(2) En France, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des codes emploi dont le niveau de responsabilité est supérieur ou égal à chef de service.

(3) À l'international, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des membres d'un organe de direction local (l'instance à même de prendre des décisions stratégiques, par exemple le comité de direction) dans les sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs.

Commentaire

L'emploi des femmes est stable par rapport à 2013 en France avec un taux de 8,7 % et à l'international avec un taux de 11 %.

Dans le secteur des travaux publics, où il est difficile d'intégrer des femmes dès la sortie des écoles d'ingénieurs, le niveau d'encadrement féminin est encore relativement faible comparativement à d'autres secteurs. Un plan d'action sera mis en place en 2015.

La pyramide des âges est relativement homogène.

La répartition entre les différentes classes d'âge a peu évolué.

A.2 : Les embauches et licenciements

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Recrutements externes par statut (en nombre)	Monde		
Total France⁽¹⁾		2 310	2 197
Cadres		291	231
Etam		289	281
Compagnons		1 730	1 685
Total International⁽²⁾		10 883	12 973
Encadrement		1 742	1 915
Compagnons		9 141	11 058
TOTAL		13 193	15 170
Nombre de licenciements⁽¹⁾	France	1 445	1 401
Nombre de départs⁽³⁾	International	-	14 345

(1) En France, seuls les CDI sont comptabilisés.

(2) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(3) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs sortis dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

Commentaire

Le recrutement reste à un niveau élevé, en progression de 15 % : en hausse de 19,2 % à l'international, en baisse de 4,9 % en France.

En France, dans un contexte de chute brutale de l'activité, les filiales routières métropolitaines ont été amenées à maîtriser le volume des effectifs, notamment au niveau des embauches.

La baisse des embauches est de 20 % pour les cadres, 2,7 % pour les Etam et 2,6 % pour les compagnons. La mobilité entre les équipes est favorisée. En Île-de-France par exemple, un suivi hebdomadaire et mensuel des effectifs et une consolidation des outils de suivi des besoins et disponibilités ont été mis en place.

Dans le Ferroviaire, en ligne avec la progression de l'activité, le volume des recrutements s'est maintenu à un niveau élevé.

Le recrutement des jeunes diplômés cadres est toujours au cœur de la stratégie visant à assurer le renouvellement des managers : il repose notamment sur des partenariats avec des écoles d'ingénieurs (signature en 2014 de nouveaux partenariats avec l'ICAM et Art et Métiers ParisTech) et sur une politique de stages volontariste (1 600 stagiaires accueillis en 2014 et sixième place des grandes entreprises préférées des stagiaires dans le classement Happy Trainees). Colas a poursuivi sa communication de recrutement sur le Web et les réseaux sociaux, et enrichi son dispositif en lançant un portail carrière innovant « 100 % mobile », le Hub Carrière Colas.

À l'international, la hausse du recrutement (+9,9 % pour l'encadrement, +21 % pour les compagnons) est en ligne avec la hausse d'activité, notamment en Europe centrale (par exemple, 739 embauches en République tchèque, 266 en Slovaquie, 183 en Hongrie).

Traditionnellement, dans certains pays ou continents comme les États-Unis, le Canada, l'Afrique ou l'Asie, le recrutement est le reflet de la saisonnalité de l'activité.

L'un des objectifs des filiales est d'assurer le bon renouvellement de l'encadrement.

Le recrutement s'appuie principalement sur les relations écoles et l'accueil des stagiaires. Aux États-Unis par exemple, les filiales américaines diffusent les offres d'emploi sur les médias traditionnels (journaux, sites Web, radios) ou les réseaux sociaux (LinkedIn pour Delta, Twitter pour Simon Contractors), et multiplient les initiatives : organisation de visites d'étudiants sur sites et octroi de bourses à des étudiants en travaux publics par Delta ; soutien au gala de fin d'année de l'Université polytechnique de Californie par Sully-Miller ; mise en place de programmes de formation aux métiers des travaux publics au sein de l'Université d'Anchorage par Colaska ; cooptation encouragée par Simon Contractors, HRI, Sully-Miller ; diffusion des opportunités de postes auprès d'associations telles que « Climb Wyoming » (mères célibataires), « Dads making a difference » (jeunes pères de famille), « Workforce Services » (anciens militaires) par Simon Contractors.

Le nombre de licenciements sur le périmètre France est quasiment stable par rapport à 2013 et reste à un niveau faible rapporté à l'effectif. Il inclut 783 ruptures pour fin de chantier en particulier (dont 658 dans les Départements d'Outre-Mer de l'Océan Indien).

Dans le cadre de la reconfiguration de la Raffinerie de Dunkerque (recentrage de l'activité sur la seule production de bitume), un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été engagé en octobre 2014 avec les instances représentatives du personnel de l'entreprise.

À l'international, le nombre de départs s'établit à 14 345 personnes (*indicateur créé en 2014*). Ce nombre est élevé dans des pays ou des continents où l'activité est fortement saisonnière comme les États-Unis ou le Canada, l'Afrique, l'Asie.

A.3 : Les rémunérations et leur évolution

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Salaires annuels moyens par statut⁽¹⁾ (en euros)	France		
Cadres		60 269	61 981
Etam		34 663	35 819
Compagnons		24 682	25 236

(1) CDI.

Commentaire

En raison des augmentations annuelles et suite aux accords d'harmonisation mis en place au 1^{er} janvier 2014 portant sur le statut social des salariés des sept sociétés routières métropolitaines, les salaires annuels moyens de toutes les catégories de collaborateurs ont progressé (+2,2 % pour les compagnons, +3,3 % pour les Etam, +2,8 % pour les cadres).

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord d'intéressement, d'accords de participation et d'un plan d'épargne entreprise (PEE).

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'organisation du temps de travail

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Régime de temps de travail des collaborateurs⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
Horaire		84,4	82,9
Forfait jours		15,6	17,1

(1) CDI + CDD.

Commentaire

L'organisation du temps de travail privilégiée par Colas est basée sur l'annualisation et le forfait jours.

L'annualisation et le régime de modulation du temps de travail, appliqués aux compagnons et à une partie des Etam, permettent d'organiser le travail selon la saisonnalité de l'activité tout en valorisant les heures supplémentaires.

Le régime du forfait jours appliqué aux cadres s'étend progressivement depuis le 1^{er} janvier 2014 à la population des Etam.

B.2 : L'absentéisme

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Taux d'absentéisme⁽¹⁾	France	4,1	4,5

(1) CDI ; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutif aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

Commentaire

Le taux d'absentéisme (4,5 %) est en légère hausse par rapport à 2013. Ce niveau est légèrement plus élevé que le taux national de 4,26 % du secteur privé (Baromètre Alma Consulting Group – septembre 2014). Il est lié à l'augmentation du nombre de jours d'arrêt.

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Taux de participation aux élections du comité d'entreprise aux dernières élections (en pourcentage)	France	80	83
Existence d'une représentation du personnel	International	71,4 ⁽¹⁾	72,4

(1) Le chiffre de l'année 2013 a été retraité pour être comparable à celui de 2014 en cohérence avec sa définition : « pourcentage des entreprises de plus de 300 collaborateurs pour lesquelles il existe une interface de dialogue élue ou désignée et reconnue entre la direction et le personnel local ».

Commentaire

En France, en 2014, le dialogue social s'est exercé au sein de 336 comités d'établissement et comités centraux. Ce nombre est en baisse par rapport à 2013 (376 comités) suite au regroupement des structures dans l'activité routière, qui a modifié la carte sociale. Le renouvellement des représentants du personnel a eu lieu dans six des sept filiales routières, dans les quatre filiales de Spécialités (Colas Rail, Smac, Spac et Aximum), au sein de SRD ainsi que dans la filiale informatique Speig.

Le taux de participation aux élections se maintient à un niveau élevé (83 %).

À l'international, 72,4 % des sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 personnes sont dotées d'une représentation du personnel.

En Amérique du Nord, le dialogue social s'exerce principalement avec les syndicats des branches professionnelles. Par exemple, la filiale canadienne Standard General Inc. a signé un accord en 2013 d'une durée de deux ans avec l'International Union of Operating Engineers Local 955, sur les conditions de travail.

De nombreuses filiales organisent par ailleurs de leur propre initiative des réunions permettant de susciter le dialogue entre employeurs et salariés (par exemple aux États-Unis, la filiale Branscome Inc. tient des réunions mensuelles sur la sécurité, l'égalité de rémunération, la couverture sociale, la formation ; la filiale Barrett Industries Corporation anime un groupe de travail pour identifier les problématiques sociales et proposer des solutions).

En Afrique, une représentation du personnel est en place au Gabon et la filiale Colas Afrique a créé en 2014 un comité d'hygiène et de sécurité.

En Europe, la filiale Colas Danmark a mis en place en 2014 des comités d'entreprise élus pour quatre ans.

C.2 : Le bilan des accords collectifs

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	France	70	106

Commentaire

Le nombre d'accords collectifs signés avec les organisations syndicales est en hausse (106 en 2014, à comparer à 70 en 2013).

En France métropolitaine, des négociations se sont poursuivies en 2014 au sein des sept filiales routières, qui ont permis la conclusion d'accords relatifs aux temps de travail exceptionnels, au travail dominical à titre exceptionnel et d'avenants d'adaptation relatifs à l'aménagement du temps de travail.

Un accord portant diverses adaptations relatives au régime des frais de santé et à l'allocation naissance des salariés du groupe Colas ainsi qu'un avenant à l'accord instituant un régime complémentaire de remboursement des frais de santé ont été signés en 2014.

Dans le cadre des élections professionnelles, des protocoles d'accord préélectoral pour le renouvellement des comités d'établissement, des délégués du personnel et du comité central d'entreprise ont été adoptés au sein de six filiales routières, de Colas Rail et de Spac.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail

Information qualitative

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques sont poursuivies pour lutter contre les maladies professionnelles liées aux troubles musculo-squelettiques, au bruit, aux ultraviolets, à l'alcool et aux drogues, aux risques psychosociaux. À titre d'exemples, sur les chantiers, des formations gestes et postures sont dispensées aux nouveaux arrivants, le choix du matériel utilisé intègre les critères ergonomiques, les actions permettant une réduction du bruit sont privilégiées et, à défaut, l'utilisation de bouchons d'oreille est impérative.

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières de silice et aux solvants chlorés.

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) et l'avis officiel de l'Anses (Agence nationale [française] de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) relatifs aux fumées de bitume. Le Circ, référence scientifique mondiale sur le sujet, n'a pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce malgré le nombre important d'études réalisées. Les conclusions de l'Anses reprenaient, quant à elles, les analyses de risque effectuées par la profession : il n'y a pas lieu de prendre en compte un risque cancérigène pour la production ou l'utilisation de bitume non oxydé, mais cette substance présente des risques d'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. 2014 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications.

Néanmoins, Colas travaille à diminuer les expositions aux fumées de bitume et a engagé une stratégie déployée mondialement selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12 °C. Un important programme de recherche et développement est actuellement en cours pour continuer sur la voie des enrobés tièdes (cf. partie II – D.1) ;
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées.

Une action est par ailleurs en cours qui vise à éliminer les usages de bitume oxydé, aussi bien dans les applications routières qu'en étanchéité.

Des actions sont déployées en France comme à l'international pour réduire l'exposition aux poussières de silice :

- utilisation d'engins à cabine fermée, conditionnée et filtrée,
- port de masques anti-poussières simples,
- lancement d'une politique de remplacement du matériel existant de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.

Le risque lié à l'emploi de solvants chlorés ou pétroliers est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers, dans les laboratoires, en France comme à l'international. Plus des trois quarts des fontaines de dégraissage du Groupe n'utilisent plus ces types de solvants pour nettoyer les équipements des ateliers et des laboratoires ; ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, d'origine végétale ou des solutions à base de liquide lessiviel.

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence d'actinolite amiantée (roche naturelle dont une des formes pourrait contenir des fibres asbestiformes) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Il participe au groupe de travail réunissant l'INRS (Institut français de recherche sur la santé et la sécurité au travail), le BRGM (Bureau de recherche [français] géologique et minière) et les organisations professionnelles de la route, constitué pour recourir à une méthode reconnue d'analyse des enrobés et des granulats. Grâce à son réseau d'une centaine de préventeurs présents sur le terrain, Colas a renforcé la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs à ce sujet.

Dans le domaine de la sécurité, voir les commentaires référencés ci-dessous en D.3.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production d'enrobés et d'asphalte	16	18
Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	27	33
Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	11	16
Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les laboratoires	52	61

Commentaire

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte est en progression en 2014.

Les indicateurs Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume, Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières et Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé, mis en place en 2013 et destinés à mesurer le nombre d'équipements qui limitent l'exposition des collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières et aux produits chimiques, se sont fiabilisés et se sont fortement améliorés en 2014, signe que la démarche mise en place dans ce domaine progresse.

Ces indicateurs suivent les règles décrites pour les indicateurs environnementaux et sociétaux (cf. partie II – A).

D.2 : Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Information qualitative

En prolongement de la politique menée depuis de nombreuses années, Colas a décidé en mai 2013 d'adopter un plan d'action relatif à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » pour les années 2013, 2014, 2015.

D.3 : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Taux de fréquence⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	7,28	7,66
Taux de gravité⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	0,56	0,53
Nombre d'accidents mortels	Monde	–	5
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	Monde	18 632	20 645
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	France	97	112
Pourcentage des sociétés à l'international assurant une couverture sociale aux collaborateurs	International	–	100

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes (exemple la CPAM en France). À l'international, la durée au delà de laquelle les accidents doivent être reportés peut être supérieure à un jour.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Commentaire

• Accidents du travail

En 2014, le taux de fréquence des accidents du travail est en hausse (7,66 à comparer à 7,28 en 2013), notamment dans trois filiales de Spécialités et le taux de gravité en légère baisse (0,53 à comparer à 0,56 en 2013).

Colas poursuit sa politique volontariste dans le domaine de la sécurité sur les chantiers et sur la route. L'objectif est d'instaurer et de renforcer en permanence une véritable culture de prévention dans tous les établissements. La démarche Sécurité baptisée « Safety Attitude » se décline autour de l'implication et de l'exemplarité du management, et de la mobilisation des compagnons dans leurs tâches quotidiennes. À titre d'exemple en

2014 en France, l'accent a été mis sur la formation des chefs de chantier à la pratique du « starter » (quart d'heure sécurité). Du 16 au 20 juin, une « Safety Week » mondiale s'est déroulée sur le thème de la sécurité des chantiers sous circulation. Un clip vidéo dédié a notamment été projeté à cette occasion dans les établissements du Groupe. Pour déployer la politique sécurité sur le terrain, les dirigeants des filiales s'appuient depuis de nombreuses années sur un réseau mondial de préventeurs et sur une large gamme d'outils de prévention (formations à la sécurité, à la conduite apaisée, aux premiers secours, « starters », actions de sensibilisation, analyses des accidents, partage des meilleures pratiques, challenges interfiliales et trophées, classement semestriel, etc.). Un site Internet destiné au partage entre préventeurs des meilleures pratiques HSE du Groupe rassemble plus de 200 « Best Practices » à ce jour.

Parmi les nombreuses initiatives à l'international en 2014, citons à titre d'exemple : aux États-Unis, la réunion de 50 comités dédiés à la sécurité pour améliorer les programmes relatifs aux conditions du travail en sécurité, diffuser les bonnes pratiques, renforcer la formation des nouveaux embauchés à la sécurité et pérenniser les « starters » sur les chantiers ; au Canada, l'accréditation de la filiale E Construction Ltd par CanQual, ISNetWorld et Pics pour son dispositif d'audits externes et de notations en matière de santé et sécurité, l'organisation par la filiale Terus Constructions Ltd d'une convention interne spécifique à la sécurité et son engagement dans le programme de certification Sécurité COR, l'identification par la filiale québécoise Sintra de la préparation des chantiers comme nouvel axe prioritaire ; au sein de la filiale Colas Afrique, la mise en place d'un comité d'hygiène et sécurité et d'un comité de pilotage sécurité routière pour veiller à l'application de la législation et à la mise en œuvre d'actions complémentaires (visites médicales régulières, accès à l'eau potable, mise à disposition d'équipements de protection individuelle, mise en place d'infirmeries sur les chantiers éloignés de centres médicaux, formations, sensibilisation au virus du sida et distribution de préservatifs) ; au Maroc, la nomination par la filiale GTR d'animateurs sécurité pour renforcer la prise en compte de cet enjeu dans la réalisation des chantiers ; à Madagascar, la refonte de la procédure d'évaluation des risques et la poursuite de la sensibilisation au quotidien des collaborateurs par les médecins salariés de la filiale.

En 2014, la protection et le confort des collaborateurs ont été renforcés avec la mise à disposition de nouveaux vêtements de travail dans les filiales françaises, suisses et belges. Ceux-ci seront progressivement distribués dans le reste du monde, notamment en Europe et en Afrique.

Colas déplore cinq accidents mortels liés à l'activité professionnelle : deux au sein de la filiale Colas Rail, l'un en France, l'autre en Roumanie ; un au sein de la filiale Cermak en République tchèque, un dans la filiale GTR au Maroc, un au sein de la filiale GTOI à la Réunion.

Le Groupe encourage également la formation aux premiers secours, au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs dans leur vie professionnelle comme dans leur vie privée. Cette formation renforce la sensibilisation aux enjeux de sécurité. À fin 2014, 34,6 % de l'effectif total est formé aux premiers secours (31 % en 2013).

- **Maladies professionnelles**

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est en hausse de 15,5 %. Il reste faible par rapport à l'effectif.

- **Couverture sociale**

À l'international, toutes les filiales de plus de 300 salariés mettent à la disposition de leurs collaborateurs une couverture sociale. Des filiales proposent en outre des dispositifs d'assurance complémentaire optionnels (aux États-Unis par exemple) ou des accompagnements spécifiques (au Canada, aide pour une meilleure connaissance de soi et un bien-être personnel, gestion des relations familiales parents/enfants, descendants/ascendants dépendants, gestion des addictions, des problèmes financiers, de la nutrition, de la santé).

E. FORMATION : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Part de la masse salariale consacrée à la formation⁽¹⁾ (en pourcentage)	France	3,9	3,8
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an⁽¹⁾	France	2,1	2,4
Existence à l'international d'un plan de formation formalisé (en pourcentage)	International	85,7	86,2
Nombre de contrats d'apprentissage⁽²⁾	France	331	359
Nombre de contrats de professionnalisation⁽²⁾	France	221	243

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont issus du bilan formation définitif arrêté à la fin du premier semestre de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) CDI + CDD.

Commentaire

En France, les filiales ont maintenu le niveau de l'investissement formation. Dans un volume global d'heures quasiment stable (-2%) par rapport à l'année précédente, la part des formations dédiées à la prévention et à la sécurité est de 41 %. Le « Campus Colas », qui regroupe tous les programmes et toutes les actions de formation, a mis en œuvre 408 sessions qui ont accueilli 3 772 collaborateurs compagnons et Etam. Les Universités Colas ont accueilli 308 participants aux différents stades de leur parcours professionnel.

Les orientations en matière de compétences ont mis l'accent sur : la formation de l'encadrement travaux et des compagnons à la maîtrise des techniques ; l'accompagnement « métier » dans le cadre du Campus Colas et des quatre cycles de l'Université Colas ; le développement des compétences relationnelles et managériales. Les filiales ont été incitées à renforcer la formation d'équipes entières sur site, et à développer l'accueil et le tutorat pour transmettre aux nouveaux arrivants des bases métier solides.

Le nombre de contrats d'apprentissage et celui des contrats de professionnalisation ont augmenté (respectivement 359 en 2014 par rapport à 331 en 2013, et 243 en 2014 par rapport à 221 en 2013).

À l'international, 86 % des entreprises dont l'effectif dépasse le seuil de 300 collaborateurs disposent d'un plan de formation.

Quelques exemples : priorité donnée par la filiale canadienne E Construction Ltd à la formation des saisonniers ; mise en place aux États-Unis par la filiale Colas Inc. d'un dispositif équivalent au Campus Colas pour mutualiser les formations métiers auprès de l'ensemble des filiales américaines ; création d'un premier plan de formation axé sur les compétences et la sécurité en République tchèque ; renforcement du suivi de l'investissement formation par la filiale indonésienne Wasco ; mise en œuvre d'initiatives similaires au Royaume-Uni ou au Maroc par exemple.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

F.1 : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Information qualitative

En France, Colas a constitué en 2014 un groupe de travail dédié à la mixité professionnelle. Animé par la mission diversité de la Direction des Ressources Humaines, ce groupe de travail a pour objectif de proposer des actions visant à renforcer l'attractivité de Colas auprès des femmes et à mieux les fidéliser. Les propositions retenues ont servi notamment de base à la renégociation des accords mixité et égalité professionnelle hommes-femmes fin 2014.

À titre d'exemple, le groupe de travail « Plurielles » de Colas Sud-Ouest a travaillé sur les problématiques liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À l'international, les filiales se mobilisent également pour renforcer leur attractivité auprès des femmes. Aux États-Unis, la filiale HRI Inc. travaille en partenariat avec des cabinets spécialisés dans l'emploi des femmes ; la filiale Simon Contractors a adhéré à l'association nationale des femmes dans les travaux publics ; la filiale Reeves Construction Company encourage auprès des femmes la cooptation ; la filiale Delta Companies Inc. soutient l'association mondiale « Zonta » dédiée à la cause des femmes et à leurs opportunités de carrière.

F.2 : Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2013	2014
Nombre de collaborateurs handicapés ⁽¹⁾	France	984 ⁽²⁾	942
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés ⁽¹⁾	France	14	15
Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA (en euros)	France	1 115 338	1 386 383

(1) CDI + CDD.

(2) Le chiffre de l'année 2013, calculé sans prendre en compte la réalité des renouvellements de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), a été retraité pour être comparable à celui de 2014.

Commentaire

En France, en 2014, le nombre de collaborateurs handicapés qui travaillent au sein de Colas est en baisse de 4,3 % par rapport à 2013.

Dans le prolongement de la convention signée entre Colas et l'Agefiph qui prenait fin en 2013, dix filiales métropolitaines se sont engagées en 2014 avec l'Agefiph dans un projet de conventions (chaque filiale dispose de son propre budget et décide de ses propres engagements). L'objectif de ces conventions est la mise en œuvre d'actions au plus près du terrain (sensibilisation et formation, communication, intégration et recrutement, accompagnement des parcours professionnels, maintien dans l'emploi et collaboration avec le secteur aidé) pour mieux prendre en compte au quotidien la situation des collaborateurs confrontés à une situation de handicap, temporaire ou permanente.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) est en hausse de 24,3 %.

F.3 : La politique de lutte contre les discriminations

Information qualitative

En France, le respect du principe de non-discrimination a été clairement réaffirmé lors des négociations en cours portant sur les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que dans l'accord relatif au contrat de génération signé en 2013 pour une durée de trois ans. Ce dernier comporte des mesures favorables à l'insertion durable des jeunes, à l'emploi de seniors et à la transmission des savoirs et des compétences. Des actions de sensibilisation au principe de non-discrimination sont également réalisées régulièrement lors des sessions des Universités Colas.

À l'international, les filiales américaines sont soumises aux lois fédérales relatives à la non-discrimination lors du recrutement, pour la fidélisation et la rémunération des collaborateurs. Elles font connaître leur engagement et diffusent les offres d'emploi auprès de cabinets spécialisés dans l'intégration des minorités ou dans les journaux dédiés : la filiale Simon Contractors, par exemple, recrute une partie de ses collaborateurs dans les populations amérindiennes. L'Université « Colas North America » dispense des formations à l'éthique. Une procédure anti-harcèlement avec un numéro vert à la disposition des salariés est en vigueur aux États-Unis. Au Royaume-Uni, la filiale Colas Ltd a mis en place des chartes et des procédures de lutte contre toute forme de discrimination.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES

G.1 : Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

G.2 : À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

G.3 : À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

G.4 : À l'abolition effective du travail des enfants

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie).

Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – Informations environnementales

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipements et Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une quarantaine de responsables environnement dans les filiales en France et à l'international, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte, à la vérification et au traitement des données). Pour l'exercice 2014, ce logiciel, Xfi, s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités (saisie des données dans les unités locales, renforcement des mécanismes de contrôle, etc.) afin de poursuivre les évolutions structurantes entreprises en 2013 et renforcer la cohérence entre les systèmes d'information du Groupe (correspondance entre les logiciels financier et extra-financier notamment). Le périmètre de consolidation des indicateurs du Groupe a été modifié en 2014 ; la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt Group, dont Colas est actionnaire minoritaire, ne fait plus partie de ce périmètre. Suite à la modification du périmètre, les chiffres 2013 ont été retraités pour permettre leur comparaison avec 2014 ; l'impact sur le CAE global est estimé à environ 1 %.

En ce qui concerne les activités de production de matériaux, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sociétés détenues avec des partenaires extérieurs, pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple) ; ce périmètre extensif de risque et de responsabilité peut avoir pour effet de peser sur les résultats des indicateurs.

De plus, le périmètre 2014 inclut les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil retenu pour la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux de retraitement du fait de l'intégration verticale de Colas.

Les règles de consolidation modifiées en 2013 pour se rapprocher de celles de la consolidation financière sont décrites dans le tableau ci-dessous.

	Consolidation financière	Consolidation Xfi	Différence entre consolidations financière et extra-financière
Contrôle exclusif = intégration globale	100 % (pour taux de contrôle compris entre 50 et 100 %)	100 % (taux de contrôle compris entre 50 et 100 %)	Idem
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (pour des GIE en France, des SEP ou JV)	Application du pourcentage de contrôle	Application du pourcentage de contrôle	Idem
Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence (pour des SEP ou JV)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur le résultat net et pas sur le CA)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur l'ensemble des données)	Différence sur certaines données

Liste des indicateurs environnementaux :

II – A1 : Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux ; Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas ; Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux.

II – B2 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits ; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume ; Surface de chaussée recyclée en place ; Taux de récupération des huiles usées.

II – C2 : Quantité de matériaux recyclés ; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés ; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II – C3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite ; Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte ; Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable.

II – D1 : Émissions de gaz à effet de serre ; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés ; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis ; Intensité carbone Canada et États-Unis ; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe.

II – E1 : Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	55	60
Taux d'auto-évaluation environnementale par check-lists Colas (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux pour lesquelles la check-list est applicable ⁽²⁾	79	84
Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas) (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	79	82

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intragroupe. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à éliminer plus de 50 % de l'activité de production de matériaux.

(2) Activités pour lesquelles la check-list est applicable : Carrière permanente ; Gravière permanente ; Banc d'emprunt ; Poste d'enrobage à chaud fixe ; Poste d'enrobage à froid fixe ; Raffinerie de pétrole et bitume ; Usine d'asphalte ; Usine de liants, émulsions et/ou liants modifiés fixes ; Centrale béton ; Usine de préfabrication fixe ; Recyclage fixe ; Usine de membranes bitumineuses ; Fabrications et installations diverses fixes ; Dépôt de liants bitumineux fixe. Ceci exclut certaines activités industrielles très spécifiques et peu importantes en volume (production de charpente métallique, par exemple) ou dont la complexité ne se prête pas à l'établissement d'une check-list, malgré l'importance de l'activité (site SRD).

Commentaire

Après une progression constante depuis 2010, le taux en CAE de certification environnementale (ISO 14001 ou équivalent) des activités de production de matériaux était en retrait en 2013, conséquence de la réorganisation de l'activité routière en Métropole ayant pu générer des décalages ponctuels sur le renouvellement des certificats et le détail des périmètres. En 2014, la tendance pour cet indicateur est à la hausse grâce à une amélioration en Métropole (+7 points) et aux progrès de l'International (hors Amérique du Nord).

L'indicateur de certification environnementale traduit la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, les efforts dans l'analyse des risques environnementaux et leur maîtrise au travers de plans d'action.

L'indicateur d'auto-évaluation environnementale retrouve un niveau supérieur à 80 % ; à noter que depuis 2012 le taux d'autoévaluation des activités de production de matériaux se maintient à ce niveau élevé.

L'indicateur d'auto-évaluation environnementale reflète le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au

point pour chaque type d'installations fixes : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication. L'ensemble représente environ 2 000 unités de production réparties dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.

L'indicateur agrégé combinant certification environnementale et check-lists est également en progression. L'objectif à atteindre reste fixé à 100 %. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales qui ne permettent pas d'en assurer le contrôle pleinement. (Cf. partie II – A – Méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers).

A.2 : Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifiques du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Colas n'a pas défini un modèle unique et centralisé pour les actions de formation et d'information ; celles-ci prennent des formes diverses selon les pays, les filiales et les métiers. On peut toutefois mentionner que l'environnement et, plus largement, la politique de Développement Responsable de Colas, fait l'objet d'un module de formation à l'Université Colas 1. Colas préfère ainsi répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés telle que l'ISO 14001.

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées tous les deux ans (la dernière s'est tenue à Bruxelles en juin 2014). Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites Internet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs.

A.3 : Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manche dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas une dépense courante alors qu'il s'agit bien d'une dépense à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussières.

En revanche, les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale d'une part, et de plans d'actions de prévention budgétés, d'autre part. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect. La conformité aux exigences administratives est le premier critère de l'auto-évaluation par check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'auto-évaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en A.1, Taux d'auto-évaluation environnementale des sites de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés annuels interfiliales réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, sur un grand nombre de sites, par des auditeurs internes formés à cet effet, permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention. Une moyenne de cent sites certifiés ISO 14001, soit environ 15 % des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année. Il est plus complexe de généraliser ce type de dispositif à des pays de langues différentes où les implantations de Colas sont moins denses, mais des réflexions sont en cours pour l'adapter à ces contextes.

A.4 : Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Information qualitative

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour frais de dépollution quand les montants sont déterminés dans le cadre d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 161 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. rapport de gestion, partie « Risques » / « Risques industriels et environnementaux » / « Risques environnementaux » / « Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de ces dispositifs.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

B.1 : Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, dans l'eau ou dans les sols. En revanche, tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif établi par la norme, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1).

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

B.2 : Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	13	10
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production de matériaux	14	14
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Monde	Activité chantiers	4,9	4,2
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Monde	Toutes les activités	69	56

Commentaire

Le recyclage est un enjeu fondamental et un axe naturel d'actions de développement responsable, puisque Colas est un important producteur et gros consommateur de matériaux de construction.

Un indicateur Matériaux recyclés est en place depuis 2004. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction. Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux.

En 2014, l'ensemble des valorisations et recyclages du groupe Colas représente un volume de près de 8,5 millions de tonnes de matériaux, soit 10 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui équivaut à économiser dans le monde la production moyenne de 25 carrières Colas. Le tonnage de recyclés et la production de granulats ont respectivement baissé de 24 % et 5 %. La conjoncture économique peu favorable et le recul du poids relatif des filiales routières de Métropole dans l'activité du Groupe expliquent la baisse de cet indicateur, lequel a également été impacté par la problématique de l'actinolite amiantée en France (cf. partie I – D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail).

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats, lors de l'entretien ou de la démolition de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (environ 5 %) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Le gain obtenu par ce recyclage est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public), grâce à un coût réduit des performances identiques.

L'industrie considère que le plafond pour atteindre un recyclage de tous les enrobés excavés ou fraisés correspond à un taux de recyclage de 20 % à 25 % dans les pays développés, ce taux étant lui-même fonction de la densité urbaine et des habitudes techniques des maîtres d'ouvrage ; Colas se situe donc aux trois quarts de ce plafond et l'atteint facilement dans des zones comme la Suisse, la Belgique ou les États-Unis, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays moins volontaristes. Ce taux de recyclage augmente en moyenne au rythme d'un point par an au niveau mondial consolidé, ce qui représente un gros effort collectif, notamment en France.

Le taux de recyclage des agrégats d'enrobés est stable en 2014 ; la quantité d'agrégats d'enrobés s'est maintenue au niveau de 2013 tandis que la production d'enrobés a diminué de 5 %. Ce tassement s'explique en particulier par un ralentissement des progrès en Métropole du fait des questions d'actinolite amiantée mentionnées dans la partie sociale (cf. partie I – D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail) et du recul du poids relatif de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest dans l'activité de Colas. Dans des pays moins développés où Colas progresse, les taux de recyclage sont très faibles : la pratique étant de renforcer les structures en place en y ajoutant de nouvelles couches.

Le recyclage en place des chaussées (raboitage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux fraisés sont intégralement recyclés dans la chaussée rénovée. La surface de chaussées recyclées en place par les filiales Colas est en baisse de 17 % en 2014. Ce type de technique de recyclage est tributaire de la nature des appels d'offres. Le développement de ces techniques dépend donc à la fois du volontarisme des équipes Colas mais aussi et surtout de celui des maîtres d'ouvrage. Il n'en reste pas moins que dans les pays développés, l'utilisation de ces techniques semble mieux résister à la conjoncture et pourrait retrouver un certain dynamisme. Celles-ci présentent l'avantage d'être économiques pour des donneurs d'ordre publics dont les finances sont en crise.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique portant sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux ». Il constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas. Cet indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminées par une filière agréée ou valorisées de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totale achetée. On peut considérer que l'optimum se situe autour de 80 % si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas obtient en 2014 un ratio de 56 %, en baisse par rapport aux années précédentes ; cette tendance est majoritairement constatée dans les filiales à l'international pour lesquelles le taux de récupération est plus faible que la moyenne, faute de filière disponible malgré l'implication de Colas pour le montage de telles filières notamment en Afrique, en Inde, en Corée, en Chine et en Malaisie, ce qui pénalise l'indicateur du fait de l'augmentation du poids relatif de ces territoires dans l'activité de Colas. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les auto-évaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'auto-évaluation environnementales).

B.3 : La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Indicateur et commentaire

« Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local » : se reporter au paragraphe A.2 de la partie suivante (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 274 000 tonnes ont été produites en 2014 (indicateur nouvellement collecté dans Xfi en 2014). Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

C.1 : La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre : dans le Sud marocain, la problématique est différente de celles qui se posent en Picardie, en Guyane ou sur la côte Est de Madagascar. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'auto-évaluation environnementales).

Dans les régions de stress hydrique où Colas est présent (Afrique australe, Algérie, Australie, Californie, Chili, Égypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Maroc, Nouvelle-Calédonie, Tunisie), une enquête a été conduite auprès des filiales concernées. Une première estimation de la consommation d'eau sur ces territoires s'élève à environ un demi-million de litres par an, ce qui représente chaque fois un prélèvement très faible sur la ressource en eau locale (inférieur à 1 %). Des plans d'action sont toutefois en place ou en cours de déploiement pour limiter tout gaspillage dans des contextes sensibles, et favoriser la recirculation et le recyclage. Ces efforts resteront de portée limitée puisque l'essentiel de cette consommation est nécessaire à la fabrication d'émulsion ou de béton, la teneur en eau répondant à des prescriptions techniques dont il est difficile d'imaginer le déplacement et pour lesquelles la substitution offre peu de perspectives globalement positives.

Colas met également en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, 20 % du chiffre d'activité économique (CAE) de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences ; les autres sites en sont à des degrés divers d'avancement de leurs plans d'action.

La société sud-africaine Dust-A-Side, spécialisée dans l'entretien de pistes minières et présente dans l'hémisphère Sud du Chili à l'Australie, n'a pas réussi à évaluer la consommation d'eau de son activité sur les sites de ses clients miniers alors qu'elle est significative. Des études comparatives ont cependant été réalisées par ses clients et il est apparu que la technologie Dust-A-Side permettrait d'économiser de l'ordre de 80 % d'eau par rapport à des techniques traditionnelles pour l'abattement de poussières et l'entretien des pistes.

Un indicateur portant sur la consommation d'eau dans les zones de stress hydrique sera mis en place pour l'exercice 2015.

C.2 : La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	11,2	8,5
Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production de matériaux	5	5
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Monde	Activité chantiers	490	275

Commentaire

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

- **optimiser et maximiser le recyclage** de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, qui permet de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'utilisation de matériaux vierges. Colas a établi des indicateurs pour comptabiliser les volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels et pour les comparer aux matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité des flux de déchets sortants (se reporter aux paragraphes B.2 et D.1) ou des matériaux recyclés consommés. Ce choix répond à deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de production de matériaux recyclés. La démarche privilégie la mesure des économies de matières premières plutôt que le suivi des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe. Certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.) :

 - la baisse de la production de matériaux recyclés accompagne la baisse, bien que proportionnellement moins importante, de la production de granulats et occasionne un fléchissement du ratio de recyclage (cf. indicateurs B2) ;
 - les quantités d'agrégats d'enrobés sont restées stables entre 2013 et 2014 alors que la production totale d'enrobés a fléchi pendant cette période (cf. indicateurs B2) ;
- **développer de nouveaux produits**, au sein des laboratoires de Colas, qui s'appuient sur des démarches d'écoconception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe B.2). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants écoresponsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- **concevoir et proposer des éco-variantes**. Depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes (usage de dimensionnements alternatifs permettant de diminuer les quantités de matériaux utilisés) ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. Les éco-variantes affichent un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base. Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché qui est chaque année moins ouvert aux variantes. Cependant, grâce à des éco-variantes mieux ciblées en 2014, la proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées a augmenté (se reporter au paragraphe D.1). Colas participe activement au sein de la profession aux efforts entrepris pour favoriser la mise en œuvre d'éco-variantes.

C.3 : La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	75	79
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et d'asphalte	16	18
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Monde	Toutes les activités	10,7	9,9

Commentaire

Les systèmes d'information de Colas sont conçus pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie revêt une forme très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des données comptables, mais aussi de données de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de compenser ce handicap, le programme Cleanergie (Colas Lean en énergie) a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de mesure et de suivi, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans l'ensemble des activités de Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et chaîne d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissaient presque également entre les brûleurs de postes d'enrobage et l'utilisation d'engins et de véhicules. En 2013, Colas a engagé dans le cadre de Cleanergie une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte est effective dans Xfi en 2014 ; elle sera fiabilisée progressivement et sera auditable en 2015. Une première estimation de l'enveloppe de cette consommation est de l'ordre de 600 millions d'euros pour l'ensemble du groupe Colas.

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur plus de 400 installations. Cet indicateur s'est dégradé en 2014 pour deux raisons essentielles :

- l'harmonisation pour tous les carburants d'un suivi en PCS, alors que certains étaient encore en PCI l'an dernier ;
- la baisse du tonnage moyen par poste d'enrobage dans la plupart des pays a dégradé mécaniquement leur efficacité énergétique.

Outre les éco-variantes (cf. C.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie indirectes :

- les enrobés tièdes permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2014, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 18 % de la production totale d'enrobés, en progression de 2 points par rapport à 2013 ; l'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits dans tous les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche de nouvelles solutions techniques permettant d'abaisser la température ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), permet d'économiser du bitume, des granulats, du transport et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en B.2 et C.2) ;
- le recyclage des chaussées en place permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en B.2).

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles, l'électricité ne représentant qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Si le suivi de la consommation des brûleurs de postes d'enrobage est assez aisé, il est beaucoup plus complexe de suivre la

consommation de plus de 45 000 engins et véhicules répartis sur 2 000 unités de production et 800 unités d'exploitation de travaux (alors qu'il représente le plus gros gisement de progrès potentiel). Pour améliorer ce suivi, Colas continue d'équiper les engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation : 23 % des engins et 17 % des véhicules en sont pourvus en 2014 (nouvel indicateur) ;

– la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des temps de ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste encore difficile mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème progresse. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également forte sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent.

Colas utilise des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport est faible. Colas s'efforce donc de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, grâce à une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de près de 3 500 trains de marchandises (composés chacun de 40 wagons), ce qui revient à éviter la mise en circulation d'environ 330 000 camions de 30 tonnes chacun. Ces chiffres ont bien résisté au recul de la production de matériaux dans les pays développés.

C.4 : L'utilisation des sols

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager. Les infrastructures neuves constituent une part très modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10 %). Colas n'y a souvent pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP (partenariats public-privé). Dans ce dernier domaine, l'activité de Colas n'a pas d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité des carrières et des gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 25 carrières ou gravières Colas dans le monde (cf. information qualitative II – A.4).

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

D.1 : Les rejets de gaz à effet de serre

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	14	12
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilos équivalent CO ₂ par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	17	18
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Monde hors Canada et États-Unis	Toutes les activités	1	1
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par US dollar de chiffre d'affaires)	Canada et États-Unis	Toutes les activités	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	169 000	77 000

Commentaire

La variation 2014 du bilan CO₂ du Groupe n'est pas significative compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO₂. Colas a, en effet, basé le calcul de son empreinte CO₂ sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du GHG Protocol. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %) notamment sur le périmètre 3.a, qui résulte de la disparité des données nationales et internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collecte de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO₂ est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

La décomposition par scope de l'empreinte carbone de Colas peut s'estimer de la façon suivante :

- scope 1 : 2 millions de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 2 : 0,2 million de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 3 : 10 millions de tonnes équivalent CO₂.

L'empreinte CO₂ ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-dessus) :

- des actions au niveau de la consommation de carburants, auprès des conducteurs notamment, pour les inciter à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt,
- des actions dans les centrales d'enrobage afin de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de combustibles à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial ;

- diminuer le contenu énergétique et en gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :

- les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,
- les chaussées recyclées en place : cette technique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,
- les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végemark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006, bio-fluxant végétal Ekoflux®, mis en développement en 2014) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,
- la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2014, 250 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle de Colas, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,
- Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, EcologicieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité. Les éco-variantes remportées par Colas en 2014 représentent 7 400 tonnes de CO₂ évitées, soit un progrès de plus de mille tonnes par rapport à 2013, malgré un nombre d'éco-variantes en baisse. À ce jour,

le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (69 000 tonnes équivalent CO₂ en 2014). Dans la plupart des pays, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics, excepté en France où elles le sont de moins en moins, et sont rares dans les marchés privés du fait des rigidités croissantes des processus achats. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage.

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre dans le Groupe sont en baisse, passant de 169 000 tonnes équivalent CO₂ à 77 000, en raison notamment du recul des émissions de CO₂ évitées au niveau des brûleurs de poste (-58 000 tonnes équivalent CO₂).

D.2 : L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Information qualitative

Compte tenu des métiers exercés, l'adaptation aux conséquences du changement climatique des infrastructures que Colas construit ou entretient dépend des normes et des cahiers des charges de ses clients.

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles : des milieux arides et à température élevée (Sud marocain, Ouest australien par exemple), aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême (en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland). Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans le contexte du changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, Colas avait proposé en 2009 une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique : ce savoir-faire est à nouveau sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aéroport d'Iqaluit remporté en partenariat public-privé fin 2013 au Nunavut (Canada).

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014 ⁽¹⁾
Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de CAE)	Monde	100 % du CAE des activités de production de granulats	41	38

(1) Définition modifiée en 2014, pour tenir compte du retour d'expérience du reporting 2013.

Commentaire

L'analyse des impacts directs des métiers sur la biodiversité a conduit Colas à cibler son action sur les installations de carrières et de gravières.

Cette action consiste en :

- la mise en œuvre et le suivi d'une démarche visant à favoriser et à faciliter la présence et les conditions de vie d'une espèce (animale ou végétale) remarquable sur le site,
- ou l'installation de ruches sur le site.

L'action doit être réalisée en partenariat avec des acteurs locaux : apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc. et faire l'objet d'une communication pédagogique.

Actuellement, plus de 90 espèces protégées sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une trentaine de sites accueillant des ruches. La mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. La fiabilisation de l'indicateur de biodiversité a entraîné un léger fléchissement du taux cette année.

Des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

Il faut noter par ailleurs l'engagement du groupe Colas dans l'expédition scientifique Lengguru 2014, une opération de mécénat conduite au sein de l'IRD (Institut [français] de recherche pour le développement) en partenariat avec le LIPI (Institut gouvernemental indonésien pour la recherche scientifique) et l'Académie des pêches de Sorong. Cette expédition a pour objectif d'inventorier et d'étudier la biodiversité en forêt, sous terre et dans la mer grâce à une démarche centrée sur l'impact des facteurs environnementaux sur l'adaptation et l'évolution des espèces. Les explorations scientifiques sont conduites dans une zone inexplorée particulièrement riche de Papouasie indonésienne.

Enfin, Colas est une des rares entreprises à faire partie du Comité d'orientation stratégique de la FRB (Fondation [française] pour la recherche sur la biodiversité).

III – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Colas se préoccupe non seulement de réduire ses externalités négatives mais aussi de développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple :

- la politique de prévention en matière de sécurité routière : l'engagement de Colas dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) en France et d'une charte similaire au niveau européen ; des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Cette politique permet non seulement d'améliorer la sinistralité routière de Colas (cf. partie I – D.3) mais bénéficie aussi à l'ensemble des usagers de la route ;
- la politique de formation des collaborateurs aux premiers secours depuis 2006 : Colas conduit, en France et à l'international, un important programme dans ce domaine ; aujourd'hui, près d'un tiers des collaborateurs connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1) ; cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A.2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une structure de dialogue local.

III – B.2 : Mécénat : Dons en espèces ; Dons en nature.

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : En matière d'emploi et de développement régional

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé,
- les 60 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable,
- la construction d'infrastructures de transport routier ou ferroviaire qui favorisent le développement économique des territoires.

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, comme :

- en France métropolitaine : la signature en 2014 d'une convention de partenariat nationale avec le CNCE-GEIQ (Comité national de coordination et d'évaluation - Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) renforce son engagement dans la lutte contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi. Cette convention a vocation à être déclinée en conventions régionales signées entre les filiales du groupe

Colas et les GEIQ territorialement compétents. Ces conventions régionales permettent aux filiales de renforcer leur partenariat avec les GEIQ, notamment par le développement d'outils communs (procédure-type de découverte métiers, modèle d'évaluation de la progression des acquis du collaborateur, modèle de convention de mise à disposition ou encore modèle de procédure d'accueil et d'accompagnement). À ce jour, deux conventions régionales ont été signées, l'une par Colas Rhône-Alpes Auvergne et l'autre par Colas Centre-Ouest.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, le groupe Colas a par ailleurs poursuivi l'animation des ateliers de réponse aux clauses sociales, organisés au niveau régional dans les filiales. Ces ateliers qui durent une demi-journée sont destinés aux chefs d'établissement et aux adjoints d'exploitation, aux responsables de bureau d'études et aux responsables ressources humaines. Ils associent des acteurs de l'insertion par l'activité économique (facilitateur et représentants du réseau Adecco insertion et GEIQ) et ont pour objectif de mettre en œuvre des solutions d'insertion durable.

Toutes ces actions mises en œuvre en faveur des publics éloignés de l'emploi ont valu à Colas de remporter en juin 2014 le prix Washburne de l'innovation pour l'égalité des chances décerné par l'ambassade des États-Unis en France (cf. partie I – F.3) ;

– à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des sociétés du Groupe ; on peut citer l'exemple de Madagascar : Colas anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriens et à un parc botanique. C'est ainsi que 20 000 enfants et 675 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriens grâce à la préservation de leur habitat. Colas Madagascar participe également au reboisement de l'île par la mise à disposition de camions.

A.2 : Sur les populations riveraines ou locales

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local (en pourcentage de CAE)	Monde	100 % du CAE des activités de production de matériaux	34	34

Commentaire

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc.). L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est un enjeu de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- **professionnalisme des sites de production** : chaque site doit mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne environ 2 000 unités de production de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'auto-évaluation environnementales) ;
- **initiative d'un dialogue avec les riverains et l'administration locale** : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise. Un indicateur de dialogue local est ainsi en place depuis 2006 pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains et l'administration locale. En 2014, la stagnation de cet indicateur traduit en réalité des évolutions contradictoires : une appropriation progressive de la démarche par les sites de Colas et un recul du poids économique relatif des entités les plus avancées.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui couvrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT depuis plusieurs années.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Indicateurs et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent mériter une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateurs et commentaires de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et international.

B.2 : Les actions de partenariat ou de mécénat

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2013	2014
Dons en espèces (en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	4,56	3,26
Dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	0,63	0,65

Commentaire

Au niveau local, les actions de mécénat sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats sportifs, culturels et humanitaires.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de quatre axes principaux :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques et à des festivals de musique) ;
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation) ;
- mécénat de compétence (2010-2014 : rénovation des allées du parc du domaine de Versailles ; 2013-2016 : remise en état des allées aux abords du château de Chambord) ;
- mécénat scientifique : expédition Lengguru, Fondation ChemSud.

Un outil informatique a été mis au point en 2014 pour collecter les actions de mécénat du Groupe en France et à l'international. Toutes les informations ainsi collectées et validées sont transférées automatiquement dans Xfi pour consolidation.

Dans une conjoncture économique difficile, les dons en espèce ont diminué significativement en 2014. Le mécénat sportif a diminué de moitié par rapport à l'an passé. Les dons en nature sont en légère augmentation, due au mécénat de compétence entrepris pour la rénovation des allées des châteaux de Chambord et de Versailles.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

C.2 : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Information qualitative

La démarche d'Achat Responsable de Colas se définit comme prudente, progressive et ciblée, compte tenu de son grand nombre de fournisseurs, de prestataires et de sous-traitants, de la décentralisation des achats au niveau des sites ou des chantiers, et de la contrainte économique.

Colas a toutefois décidé d'intégrer les relations avec ses fournisseurs et prestataires parmi les éléments nécessitant une vigilance particulière en France et à l'international.

Ce principe est illustré par le renouvellement des tenues de travail destinées à équiper 30 000 collaborateurs du Groupe :

- cette tenue est ergonomique (adaptée à la morphologie féminine notamment), confortable (prise en compte des recommandations de compagnons suite à un test au porté), moderne (imaginée par un bureau de style), résistante (à résistance équivalente, elle est plus légère qu'une tenue classique) et protectrice (genouillères, efficacité anti-UV, etc.) ;
- elle est issue du commerce équitable et est labellisée Fairtrade Max Havelaar. Produite au Mali, la fibre de coton biologique qui la compose est cultivée sans OGM, ni pesticides dangereux. Elle est le fruit d'une culture pluviale et d'une récolte manuelle ; elle contient aussi du polyester recyclé pour limiter le recours aux ressources naturelles. Grâce à un prix juste et stable, les producteurs de coton peuvent vivre dignement de leur travail. Ils reçoivent également une prime pour financer des projets pour leur communauté (puits, écoles, etc.). 60 tonnes de coton fibre ont été cultivées par 6 500 producteurs, ce qui représente 8 % de la production de coton bio-équitable du Mali en période de paix ;
- les tissus ont été réalisés dans des usines européennes certifiées ISO 14001, les teintures utilisées sont labellisées OEKO-TEX® catégorie 100. La tenue a été confectionnée dans des ateliers d'Afrique du Nord dont les pratiques ont été contrôlées par SGS lors d'audits sociétaux (12 audits ont été réalisés). Ces ateliers de confection ont en outre été certifiés par Flocert ;
- Colas a obtenu quatre récompenses pour ses tenues de travail : le Trophée des achats 2014, dans la catégorie Achats durables et responsables ; le label Janus de l'industrie 2014 ; le Dauphin d'argent au Festival de Cannes Corporate Media & TV Awards du film d'entreprise 2014, dans la catégorie Ressources humaines, pour son film institutionnel présentant les nouveaux vêtements ; le Prix d'honneur de la communication responsable aux 28^e grands prix Communication et Entreprise.

Par ailleurs, l'ensemble de la démarche d'achat responsable de Colas a été refondée en août 2013 dans le cadre de l'évolution du contrôle interne. Elle consiste à :

- identifier les fournisseurs, prestataires et sous-traitants qui ont pris des engagements publics intégrant les achats responsables (adhérents au Pacte Mondial, au BITC [Business in the Community], au BSR [Business for Social Responsibility], etc.) ou qui ont fait l'objet d'une notation publiée satisfaisante dans ce domaine (entreprises notées dans des index tels que DJSI, FTSE4Good, etc.). Les commandes passées auprès de telles entreprises satisfont d'emblée un premier niveau d'exigence d'achat responsable. Il s'agit alors d'évaluer la proportion des achats de ce type, en s'appuyant sur les systèmes d'information achats disponibles de certaines filiales du Groupe ou en procédant à une analyse de cette proportion par sondage ;
- identifier les risques majeurs spécifiques à certains types d'achats dans chaque filiale. Pour analyser les risques d'achats non responsables, l'exercice est engagé dans le cadre de la cartographie des risques. Pour ce faire, un guide définissant la notion d'achats responsables et listant de manière non exhaustive les risques potentiels associés aux différents types d'achats a été établi.

Enfin, Colas réalise en France métropolitaine des audits fournisseurs sous contrats cadres : 43 ont été réalisés en 2014 contre 20 en 2013. L'objectif reste de porter à trois le nombre d'audits pratiqués par chaque acheteur en 2015.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : Les actions engagées pour prévenir la corruption

Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas fait partie) diffusé aux collaborateurs. Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude. C'est pourquoi des dispositifs de formation, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- l'organisation de séminaires de formation par la direction juridique, dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble du Groupe. Ainsi, en 2014, sept journées de formation sur l'éthique et la responsabilité pénale des dirigeants ont été dispensées : une pour Aximum, une pour les cadres supérieurs de Colas Rail, deux dans l'Océan Indien pour les sociétés GTOI, SCPR, Prefaco et Colas Mayotte, une en République tchèque, une pour Colas Rail UK, une au Canada pour les cadres supérieurs des filiales opérant hors Québec. Ces formations sont complétées par des formations propres assurées par les filiales. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales, y compris de comités de direction, de directions générales et du Groupe, sont effectués sur ce thème ;
- dans les filiales aux États-Unis, un nouveau code de conduite a été élaboré et a fait l'objet d'une diffusion et d'une formation (validée par la direction juridique du Groupe) dans chaque filiale.

Ces actions seront poursuivies en 2015 :

- le programme de formation assuré par la direction juridique Groupe comprendra des séminaires pour les filiales implantées à Djibouti, au Maroc, à l'île Maurice, à Madagascar, au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique, en Hongrie ainsi que plusieurs formations pour une population élargie dans la filiale Colas Rail ;
- un programme de conformité composé de quatre volets (concurrence, anticorruption, information financière et boursière, conflits d'intérêts) sera progressivement déployé à partir de 2015 en complément du code d'éthique mis en place dès 2006.

D.2 : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité, les infrastructures de transport ne présentent pas de risque ni d'impacts directs sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit (se reporter au paragraphe B.3). Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : Les autres actions engagées, au titre des informations relatives aux engagements sociétaux, en faveur des droits de l'homme

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) (cf. partie I – G).

Le groupe Colas est présent dans plus de 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas s'attache à privilégier un recrutement local partout dans le monde et de ce fait emploie peu de collaborateurs expatriés : environ 400 en provenance d'une vingtaine de pays, sur un total de 24 000 collaborateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, qu'il n'est pas complice de violations de ces droits. Il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé sur ces sujets. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risque sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (le béton, les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de contracter avec des fournisseurs qui violeraient ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne de lancer une alerte en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une mission, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.

RISQUES – FAITS EXCEPTIONNELS – LITIGES

L'analyse, le suivi et la prévention des risques liés aux caractéristiques des métiers sont, de longue date, des principes essentiels dans la gestion du groupe Colas, placés au niveau le plus adapté à leur appréhension. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'évaluation et la politique générale en matière de risques aux niveaux centraux sont gérées notamment par les remontées d'informations à travers le reporting ou, à l'inverse, par la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Le recensement et l'analyse des risques majeurs sont formalisés une fois par an par les directions générales opérationnelles. Cette cartographie des risques est exprimée sous forme de recensement des principaux risques de nature à remettre en cause des objectifs opérationnels, financiers et stratégiques. Cette analyse est la source de plans d'action destinés à tenter de réduire les risques ainsi identifiés. Elle est complétée par une politique de prévention basée sur un suivi de la sinistralité, une analyse des phénomènes de causalité et des retours d'expérience. La coordination et l'animation au niveau central, à travers des outils de reporting, permettent de mieux identifier et d'analyser les risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

Les risques liés aux secteurs d'activité et aux marchés

L'activité et les résultats de Colas sont notamment sensibles à :

- l'évolution de l'environnement macro-économique dans les principaux marchés (France, Europe, Amérique du Nord) où le Groupe est implanté : celle-ci peut avoir des conséquences en matière de volumes d'activité, d'intensité concurrentielle et de niveaux de prix ;
- l'évolution de la commande publique, dans la mesure où 59 % environ de l'activité du Groupe est réalisée avec des clients appartenant au secteur public (notamment avec les collectivités territoriales en France), ainsi que la capacité des clients publics à se financer. La montée de l'endettement public, la situation des finances publiques dans de nombreux pays, les programmes d'austérité qui en résultent et, en France, la baisse des dotations de l'État aux collectivités élèvent ce facteur de risque. Par ailleurs, des considérations administratives et politiques peuvent également influencer sur le niveau des commandes publiques, que ce soit, par exemple, à cause de l'émergence difficile de consensus sur les budgets, d'échéances électorales, de projets de regroupement de certaines collectivités ou de changements d'administration, ces derniers pouvant se traduire par la remise en cause ou le retard de projets d'infrastructures déjà approuvés ou à l'étude.

Toutefois, l'importance des activités de maintenance et d'entretien des infrastructures indispensables à la mobilité des hommes et des marchandises et donc à l'activité économique, la large répartition géographique des implantations, la diversité des

activités, le grand nombre de chantiers réalisés, la capacité à pouvoir répondre à des formules de contrats complexes sont des éléments qui viennent pondérer ces risques.

Le risque de crédit ou de contrepartie et le risque pays

Colas, présent dans plus de 50 pays, est exposé à des risques spécifiques aux pays dans lesquels il opère. L'activité du Groupe étant réalisée à 94 % en Europe, en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada) et en Australie, l'exposition au risque pays est faible, de même que les risques de non-paiement, puisque le chiffre d'affaires est réalisé en majorité pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant. L'activité dans des pays à risques, avec des notations faibles par les organismes internationaux ou d'assurance-crédit comme la Coface, est concentrée sur des contrats dont les financements proviennent le plus souvent d'organismes de financement multilatéraux (FED, Banque mondiale, etc.).

Compte tenu du nombre de clients extrêmement dispersés dans l'activité routière, l'étanchéité, la sécurité signalisation et les matériaux de construction (nombreux clients privés, collectivités locales), le risque de contrepartie significatif est faible. Dans l'activité ferroviaire, une part très importante est réalisée avec les entreprises ou organismes d'État en charge des infrastructures. Pour la partie privée, l'analyse préalable du client, complétée par le recours, chaque fois que cela est possible, à des organismes d'assurance-crédit, réduit ce risque. Les risques les plus importants peuvent être chiffrés à travers l'analyse statistique à quelques centaines de milliers d'euros. La crise financière, en augmentant ces risques, a renforcé les procédures préalables à la signature et au démarrage des contrats de construction.

Les risques sur matières premières

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium dans les activités de sécurité signalisation, étanchéité et ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

Risque d'approvisionnement

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté d'une Direction Bitumes Groupe et de Directions Bitumes dans certaines grandes zones géographiques (Amérique du Nord) afin de renforcer les capacités d'approvision-

nement (accord d'achats en quantité, importation). Colas a ainsi développé une politique de capacité de stockage au fil des années, en France, en Europe, dans les Départements d'Outre-Mer, dans l'Océan Indien et, sur une plus grande échelle, en Amérique du Nord. Parallèlement, l'acquisition de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), dont la production de bitume était de 232 000 tonnes en 2014, permet de sécuriser une part de l'approvisionnement de l'activité routière métropolitaine ou nord-européenne. Le risque lié à des fermetures provisoires ou possibles de nouvelles installations de raffinage en Métropole (Berre, Petit-Couronne) a été fortement réduit depuis 2013 avec la baisse généralisée de la consommation de bitume en France et dans les pays européens limitrophes. Il peut rester présent dans certaines régions en Amérique du Nord ou en Afrique. En France, le recentrage de la production de la société SRD prévu en 2015 (arrêt de la production d'huiles de base, augmentation de la production de bitume) réduit encore le risque d'approvisionnement.

Risque lié à la variation des prix

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'international. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs, qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité, comme la vente de produits manufacturés à tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est impossible de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses différentes entre zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients qui, du fait de l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, peuvent réduire le volume de leurs commandes.

Risques liés à l'activité de vente de produits raffinés

L'activité de vente de produits raffinés (cession à des tiers des produits pétroliers autres que le bitume fabriqués par SRD) est sensible à la variation des prix des matières premières et de la demande mondiale pour certains produits raffinés qui dépend du niveau d'activité de l'industrie. La formation du résultat de cette activité dépend donc largement de la différence entre les prix de vente des produits issus de la production (huiles, cires-paraffines, bitume et fuels) et le prix des matières premières traitées par processus de raffinage (fuel résidu atmosphérique, hydrocraquats

et feedstocks). En fonction de l'environnement économique, l'évolution du prix des produits pétroliers ne peut pas toujours être intégralement répercutée aux clients, ce qui a été le cas en 2014. En 2014, la demande mondiale et européenne en huiles de base est restée profondément déprimée et le déséquilibre entre offre et demande s'est accentué. Cette activité a généré une perte opérationnelle de 64 millions d'euros, supérieure à celle de l'exercice 2013 (46 millions d'euros), en dépit de tous les efforts pour poursuivre la diversification des sources d'approvisionnement en matière première à raffiner, et adapter l'outil de production avec une recherche d'économies de fonctionnement.

Les études réalisées concluent à une impossibilité de poursuivre l'exploitation de ce site sans enregistrer des pertes importantes récurrentes, compte tenu des perspectives du marché des huiles de base à long terme et de la configuration de l'unité de production de SRD. Afin de préserver une activité sur le site de Dunkerque, un plan de sauvegarde de l'emploi a été lancé, basé sur l'arrêt de la production des huiles de base et la reconfiguration de l'usine pour ne produire que du bitume et quelques coproduits. Dans ce cadre, cette activité pourrait progressivement viser l'équilibre à l'horizon de deux à trois ans.

Une politique de couverture est en place pour réduire le risque lié au cycle d'approvisionnement/production/vente de SRD : le cycle est rapide (achat de la matière première le mois M, entrée en production le mois M+1, vente des produits qui en résultent les mois M+1, M+2 ou M+3), et les contrats d'achat et de vente sont établis pour réduire ce risque. Un comité d'engagement est en charge des achats de la matière première d'entrée. L'abandon de la production des huiles de base entraînera une politique de couverture simplifiée.

Les risques juridiques

Risques de conformité

Les activités de Colas sont caractérisées par l'importance du nombre de contrats (plus de 100 000 par an) et par une passation et une exécution décentralisées de ces derniers (800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux réparties à travers le monde). Outre les règles toujours applicables (droit de la concurrence, droit pénal, etc.), la plupart des contrats passés avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices sont soumis à des règles particulières, que cela soit au niveau national ou international. Du fait de cette multiplicité de contrats et d'une organisation décentralisée, Colas est inévitablement confronté et exposé à une occurrence de non-respect des règles juridiques, notamment dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles ou de la corruption, et ce malgré des efforts importants de prévention en amont (information, formation, charte, etc.) et une politique de sanction en aval. Le code d'éthique a été complété par des programmes de conformité qui seront mis en place à partir de l'exercice 2015. Ces risques, qui peuvent se traduire, pour l'entreprise, par des sanctions financières (sanctions des autorités de concurrence par exemple), pourraient en outre engendrer des risques pénaux ou civils ou de perte de marchés (interdiction de répondre à certaines commandes) ou de perte d'image. L'occurrence et l'évaluation de ce risque sont très difficiles à mesurer.

Litiges significatifs au 31 décembre 2014

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble. Les principaux litiges en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous :

Dossiers Conseil de la concurrence hongrois et dommages et intérêts réclamés dans ce cadre en Hongrie

Aux termes de décisions rendues entre 2004 et 2012, le Conseil de la concurrence hongrois avait condamné une dizaine de sociétés hongroises dont les filiales de Colas, Egut, Debmüt, Hoffmann, Colas Dunantul et Alterra, sur le fondement d'ententes illégales conclues à l'occasion d'appels d'offres relatifs à des marchés publics. Les sanctions infligées ont été payées et seules deux affaires restent en cours sur le plan des sanctions (utilisation de toutes les voies de recours).

Dans le prolongement de ces différentes décisions, certaines des sous-filiales hongroises de Colas ont fait l'objet de demandes de plusieurs sociétés réclamant des dommages et intérêts devant les tribunaux hongrois en réparation du préjudice prétendument subi du fait de ces ententes. Deux affaires ont fait l'objet de décisions irrévocables rejetant les réclamations. Deux affaires restent en cours, les demandes à ce titre représentant un montant de 6 288 millions de HUF (soit environ 20 millions d'euros) (hors intérêts et frais de procédure éventuellement dus).

DOSSIER CONSTRUCTIONS ROUTIÈRES DE BUDAPEST

Le 3 mars 2008, la ville de Budapest a réclamé la condamnation solidaire de huit sociétés (dont Egut et Alterra) au versement de dommages et intérêts d'un montant total de 1 101 495 078 HUF (soit environ 3,5 millions d'euros) en principal. À l'audience de la cour municipale de Budapest en juin 2013, il a été jugé que les défendants étaient solidairement responsables et que les réclamations sur les appels d'offres de 2001 n'étaient pas prescrites. Les filiales ont fait appel de cette décision. La cour d'appel, en novembre 2014, a annulé la décision de première instance et renvoyé le dossier devant cette dernière afin de reprendre son analyse, notamment en nommant un expert.

DOSSIER AUTOROUTE M 3

Le 25 mai 2011, la Structure Nationale de Développement hongroise (Nemzeti Struktúra Fejlesztő Zrt) a réclamé la condamnation notamment d'Egut et de Debmüt au versement de dommages et intérêts d'un montant total de 5 186 170 993 HUF (soit environ 16,5 millions d'euros) en principal. Un expert

mandaté pour évaluer le préjudice avait rendu un rapport le 22 avril 2010, concluant à l'absence de préjudice. Le demandeur ayant contesté la conclusion de cette expertise, l'expert avait confirmé son analyse devant le tribunal le 10 décembre 2010. Le tribunal a néanmoins nommé, en septembre 2011, un nouvel expert en construction et un expert en comptabilité. Le nouvel expert a indiqué au tribunal qu'Egut et Debmüt ont enregistré un profit excédentaire dû à l'entente de 2 039 680 000 HUF (6 830 513 euros). L'impartialité de ce nouvel expert a été mise en cause puisqu'il est ancien salarié du demandeur.

Devant le risque d'irrecevabilité de la demande de la Structure Nationale de Développement hongroise compte tenu qu'elle n'a pas personnellement souffert du dommage (décision précédente de la Cour suprême hongroise), l'État a assigné, le 12 octobre 2012, l'ensemble des participants au cartel sur une base solidaire (et non plus les sociétés attributaires par contrat) en paiement de la somme de 13 842 494 200 HUF (plus intérêts) (soit environ 44 millions d'euros). Le tribunal a ordonné, en janvier 2013, le sursis à statuer en attendant l'issue de la recevabilité des demandes de la Structure Nationale de Développement hongroise.

Ce dossier n'a pas eu d'évolution en 2014.

Contrôles Urssaf

Fin 2009, l'Urssaf a notifié à Colas un redressement concernant des allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon » au titre des exercices 2006 à 2008. L'Urssaf demande le paiement de tous les allègements de charges sociales relatifs à ces dispositifs, dès le premier euro, sous forme d'une taxation forfaitaire, notamment au motif que les sociétés du Groupe concernées n'auraient pas délivré les informations nécessaires sous forme dématérialisée. Selon l'Urssaf, cette délivrance d'information sous forme dématérialisée est exigée par le Code de la sécurité sociale. Colas et ses filiales estiment que les conditions d'une taxation forfaitaire prévue par l'article R. 242-5 du Code de la sécurité sociale ne sont pas réunies dès lors qu'elles ont remis sous forme papier les documents ou justificatifs nécessaires à la réalisation du contrôle et que leur présentation en permettait l'exploitation. Le montant afférent à ce redressement en ce compris les majorations de retard est évalué au 19 décembre 2014 à 53,1 millions d'euros.

Litige relatif au contrat de l'autoroute A 2 Cernavoda-Constana en Roumanie

L'audience arbitrale a eu lieu à Bucarest en novembre 2013. Colas avait déposé une requête d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale le 19 décembre 2011, réclamant notamment le versement de plus de 150 millions de lei roumains, soit environ 35 millions d'euros (hors intérêts). La Société nationale Roumaine d'Autoroute et de Route (SNRAR) a formé des demandes reconventionnelles pour environ 3 750 000 euros. La sentence devrait être rendue au cours du premier trimestre 2015.

Litige relatif au contrat D 47 en République tchèque

Le Directorate des Routes et Autoroutes tchèque réclame dans le cadre d'une requête en procédure d'arbitrage auprès de la Chambre économique et de la Chambre d'agriculture tchèques le remboursement d'un trop-perçu au titre des clauses de révision de prix par les sociétés ISK et Colas CZ dans le cadre d'un groupement d'entreprises solidaires. Le montant de la demande est de 168 244 931 CZK hors taxe (soit environ 6 082 147 euros). La sentence arbitrale rendue en mai 2014 a conclu que les filiales ISK et Colas CZ doivent payer la somme de 142 882 752,12 CZK (5 203 847 euros), plus les intérêts. Un recours en annulation de la sentence a été diligenté et une suspension de l'exécution a été requise. Le 17 juin 2014, la cour municipale de Prague a suspendu l'exécution. La cour devrait se prononcer en juin 2015 sur la demande d'annulation de la sentence arbitrale.

Contentieux fiscal au Canada au titre de l'assistance technique facturée par Colas à ses filiales Colas Canada Inc. et Sintra Inc.

L'Agence du revenu du Canada conteste la déductibilité des frais d'assistance technique facturés par Colas maison mère à ses filiales Colas Canada Inc. et Sintra Inc. pour les exercices 2004 à 2012 (pour Sintra, seulement pour l'année 2004) au motif notamment que le montant de ces frais est excessif et que la documentation supportant ces frais est insuffisante. Les montants en jeu sur cette période s'élèvent à 72 millions de dollars canadiens, soit environ 47 millions d'euros. Ces montants incluent un montant lié au refus présumé de la déduction des frais d'assistance technique pour l'année 2013 ainsi que les intérêts et pénalités au 31 décembre 2013. Les exercices pour lesquels des avis de cotisations ont été reçus ont fait l'objet d'un recours à la procédure amiable prévue par la convention fiscale franco-canadienne.

Le risque au niveau du résultat consolidé est limité compte tenu de la convention de non-double imposition franco-canadienne. La position retenue au niveau consolidé est donc de ne provisionner que les éventuelles pénalités et les intérêts de retard.

Ville de Portsmouth (Royaume-Uni)

Dans le cadre de l'exécution du contrat de « Private Finance Initiative » (PFI) conclu avec la société Ensign (détenue indirectement par Colas SA et Colas Limited) dont Colas Limited est sous-traitant, la ville de Portsmouth a dans le courant de l'année 2014 notifié un certain nombre de non-conformités. Ces non-conformités pourraient entraîner la résiliation du contrat. Ensign conteste ces non-conformités sur le fond et considère que la ville est en manquement de ses obligations contractuelles. Ensign a mis en œuvre la clause de règlement du différend du contrat. On peut considérer qu'Ensign et la ville de Portsmouth sont dans une situation précontentieuse.

Les risques industriels et environnementaux

Risque d'incendie, d'explosion, de pollution accidentelle

Ce risque dont l'importance est variable selon la taille et la nature d'activité des sites est considéré comme non significatif pour la plupart des sites industriels, du fait de leur taille limitée. Ces sites sont cependant sous surveillance régulière, pour réduire l'occurrence de tels événements (les procédures de permis de feu et les audits par thermographie infrarouge des installations thermiques et électriques, par exemple, renforcent les actions de maintenance préventive). Les sites plus importants ou plus sensibles de par leur nature d'activité sont traités spécifiquement (site d'Axter, à Courchelettes, de production de membranes d'étanchéité ; site de SRD, à Dunkerque, de production de bitume et autres produits raffinés) : au-delà des réglementations, ils sont suivis en liaison avec les départements ingénierie de leurs compagnies d'assurances, qui émettent des recommandations en matière de prévention des risques.

L'ensemble des sites font l'objet de couvertures d'assurances adaptées.

Par ailleurs, certains des sites de production du Groupe pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles (ruptures de canalisations ou d'installations de stockage), même si les installations sont conçues et font l'objet d'une maintenance pour réduire au minimum l'occurrence de tels événements (exemple : bacs de stockage). Compte tenu de la multiplicité des sites, de leur taille modeste et de la gestion de ces risques, un éventuel incident devrait être de portée limitée et non significatif au niveau du Groupe.

Risques environnementaux

Émissions de CO₂

Les processus de production des installations industrielles du Groupe entraînent l'émission de CO₂. En 2014, la plupart des installations ne sont pas soumises à la procédure des quotas à l'exception de SRD, de quelques postes d'enrobage au Danemark et en Belgique, et d'une quinzaine de postes en France qui y sont assujettis depuis début 2013. Certains de ces postes sont dans l'obligation d'acquérir des droits d'émission sur le marché. Les déclarations des émissions de ces installations sont contrôlées annuellement par des cabinets d'auditeurs agréés. Il ne peut être exclu qu'à terme la procédure de quotas soit élargie à un nombre plus grand d'installations.

Concernant SRD, pour des raisons réglementaires et du fait de la nature de ses activités, le site de Dunkerque est soumis au système des quotas. SRD est ainsi dans l'obligation d'acquérir des droits d'émission sur le marché. Dans le but de limiter les émissions de CO₂, une modification des sources d'approvisionnement en énergie de SRD (passage du fuel au gaz) a été achevée en 2014.

Les autres émissions atmosphériques sont encadrées par des contrôles réguliers des autorités extérieures et par des contrôles internes.

Déchets

En France, un nouveau guide pour la gestion des déchets du BTP est en cours de finalisation. Ce guide répond à la doctrine de l'Union européenne sur la « sortie du déchet » et consiste à fixer un ensemble de seuils de concentrations résiduelles en polluants divers pour définir l'acceptation et les types de recyclage/valorisation autorisés. Dès la parution du guide et des seuils définitifs, la question se posera de certains stocks existants de déchets à valoriser ; dans ce contexte de transition, on ne peut pas exclure qu'une centaine de milliers de tonnes de matériaux de déconstruction présents sur les plateformes de recyclage de Colas en France doivent être évacués, sans qu'il ait été possible d'en restituer la responsabilité d'origine aux maîtres d'ouvrage concernés ; selon la réglementation européenne, ce sont en effet ces derniers qui ont normalement la responsabilité afférente à la nature (chimique) de leurs déchets.

Remise en état des sites d'exploitation

Les sites industriels du Groupe relèvent, en France, de la réglementation des installations classées, et, dans d'autres pays où le Groupe opère, de réglementations similaires. En France, des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrière sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes, et révisés et ajustés périodiquement. Au 31 décembre 2014, ces provisions s'élevaient à 161 millions d'euros (contre 153 millions d'euros à fin 2013). En cas de durcissement des législations, les coûts de remise en état éventuels pourraient augmenter.

Une politique systématique de certification environnementale (norme ISO 14001 par exemple) est menée. La documentation et la mesure des progrès sont réalisées par un travail d'animation des audits de suivi et de certification avec l'aide d'organismes extérieurs et de moyens internes, et s'appuient sur un système de check-lists mondialisées, déployées depuis cinq ans, qui couvrent désormais la plupart des activités de production de matériaux et permettent de consolider les plans d'action. En 2014, 82 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'activité de production de matériaux de Colas dans le monde est couvert par au moins une certification ou l'usage des check-lists internes. L'ensemble du dispositif a été intégré au système de contrôle interne pour la France et l'International.

En ce qui concerne la remise en état du site de SRD en fin d'exploitation, des engagements sont provisionnés dans les comptes de la société sur la durée prévisionnelle de l'exploitation et les montants sont réactualisés périodiquement.

Risques géologiques

Une étude du BRGM réalisée sur un ensemble de carrières en Métropole a fait apparaître pour certains sites de carrières la présence d'actinolite (roche naturelle dont une des formes contient des fibres asbestiformes). Des études sont en cours par un groupe de travail réunissant l'INRS, le BRGM et les organisa-

tions professionnelles de la route pour la mise au point d'une méthode reconnue d'analyse des risques. Colas participe activement à ces travaux. En fonction de ces études et des décisions qui seront prises, certains sites en nombre a priori limité pourraient voir leur capacité de production réduite ou même pourraient être fermés.

Conformité réglementaire

La filiale SRD est une usine de production d'huiles, de bitumes et de produits de spécialités obtenus par le raffinage de produits pétroliers. Elle relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et, du fait de la nature des produits, est soumise à plusieurs directives européennes : Seveso (seuil haut), Combustion (régissant les émissions atmosphériques des installations importantes de combustion) et IPPC (régissant les activités polluantes). Les exigences associées sont transcrites par les autorités préfectorales dans des autorisations d'exploiter. Les installations sont conçues et maintenues afin de se prémunir ou de réduire au minimum l'occurrence d'un accident de pollution ou de tout incident majeur. Des programmes de contrôle spécifiques sont en place, vérifiés par un service interne d'inspection. La pertinence et le suivi des programmes sont audités régulièrement par les services de l'État. Des scénarii d'accidents sont définis avec l'administration dans le cadre d'études de danger et les moyens de secours sont formalisés dans des plans d'opération internes. La maîtrise des risques repose notamment sur le professionnalisme des collaborateurs, qui s'appuient sur des procédures strictes d'exploitation formalisées dans un système de gestion de la sécurité (SGS) respectant la norme ISO 14001. Ce système est présenté une fois par an au Comité local d'information et de concertation (CLIC), instance composée de représentants de l'administration, dont le sous-préfet, des collectivités locales, du milieu associatif et des industriels. Les incidents ou accidents mineurs sont enregistrés et analysés. Les modifications font l'objet d'une Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC), méthode normalisée d'analyse des risques industriels pour des systèmes complexes. Les travaux de maintenance sont étroitement orientés par le système de gestion de sécurité et par les recommandations des départements ingénierie des compagnies d'assurances vers l'entretien préventif. L'installation est arrêtée tous les cinq ans pour des investissements lourds de remise à niveau, appelés « grand arrêt ». Enfin, SRD est régulièrement contrôlée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), chargée de vérifier la bonne application des procédures.

Trois autres sites beaucoup plus petits sont classés Seveso « seuil bas » : il s'agit de dépôts d'explosifs pour l'exploitation de sites de carrières en Martinique, à Mayotte et à Saint-Martin. Par ailleurs, en dehors du contexte européen, il faut citer la raffinerie KBC en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) et quelques dépôts d'explosifs en Afrique et dans l'Océan Indien. Ces installations sont gérées selon les mêmes règles de prévention qu'en Europe mais dans des cadres administratifs différents en fonction des pays hôtes. Tous ces sites nécessitent la mise en place d'outils de gestion spécifiques de la sécurité et sont soumis à des législations

nationales et européennes très contraignantes. Ces exigences sont en général devenues plus strictes au fil du temps. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient encore plus exigeantes, les investissements et charges de mise en conformité pourraient augmenter à l'avenir.

Les risques opérationnels

Risques d'accidents du travail

Le Groupe peut être confronté au risque d'accidents du travail, notamment en raison de l'utilisation d'engins de chantier et d'équipements industriels, ainsi qu'au risque d'accidents de la circulation routière, que ce soit dans le cadre des déplacements des collaborateurs ou lors de l'acheminement de convois exceptionnels. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de prévention et de formation. Des actions importantes sont menées par ailleurs dans le domaine des transports d'engins de chantier ou d'équipements industriels (rappel des réglementations en matière de convoi exceptionnel, généralisation d'un logiciel de calcul des charges, élaboration par chaque filiale d'un plan d'action transport, rappel des instructions et procédures d'arrimage des engins transportés, rappel des procédures de contractualisation des transports et des locations de matériel), en matière de prévention d'incendie (notamment dans les activités de travaux d'étanchéité) et dans les activités de travaux à proximité de réseaux potentiellement à risques (gaz, électricité, etc.).

Risques chimiques pour la santé au travail

Bitume et rayonnements ultraviolets

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) et l'avis officiel de l'Anses (Agence nationale [française] de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) relatifs aux fumées de bitume. Le CIRC est la référence scientifique mondiale sur le sujet et n'a pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières et ce, malgré le nombre important d'études réalisées. Les conclusions de l'Anses reprennent, quant à elles, les analyses de risque effectuées par la profession. Aucune nouvelle publication n'a été réalisée en 2014.

Le seul effet nocif sur la santé qui soit avéré, pour des collaborateurs exposés aux fumées de bitume sur les chantiers routiers, est celui d'une irritation des voies respiratoires et des yeux. Le classement du risque lié à l'exposition aux fumées de bitume est faible et suffisamment réduit, sauf dans les utilisations en milieu fermé pour lesquelles une analyse de risque spécifique est nécessaire en raison de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des questions de ventilation. Il ne peut être exclu que, si de nouvelles études établissaient un lien, même incertain, entre utilisations routières du bitume et cancer, de nouvelles

réglementations pourraient être adoptées, même si rien n'indique à ce stade une telle évolution. L'image du Groupe, en tant qu'acteur de premier plan de la profession routière, pourrait être affectée par d'éventuelles nouvelles campagnes médiatiques, de nouvelles décisions de justice ou de nouvelles études scientifiques en la matière.

Colas continue de procéder à des mesures régulières de l'exposition aux fumées de bitume de ses collaborateurs sur les chantiers (suivi coordonné par la Direction des Ressources Humaines avec le concours de la Direction Environnement), cherche à faciliter le travail des chercheurs et des médecins du travail, et promeut, auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, la généralisation de l'emploi d'enrobés et d'asphaltes tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume et de quasiment supprimer les émissions de fumées de bitume. Le Groupe étudie les solutions d'organisation des travaux visant à limiter l'exposition des compagnons aux UV et au bitume et poursuit de manière proactive sa politique d'innovation pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs : il a ainsi mis en place, partout où cela est possible, une politique d'achat de finisseurs (matériel d'application d'enrobés) bénéficiant d'un système d'aspiration de fumées sur chantier. Le Groupe veille également à limiter la température des matériaux à répandre dans les limites des règles de qualité et utilise de manière croissante des enrobés tièdes. Pour l'ensemble des activités utilisant le bitume dans le monde, il dispose de techniques permettant une application à une température inférieure à 200 °C. Colas est l'inventeur de certaines de ces techniques, notamment pour les asphaltes (dans ce dernier cas, Colas a mis son savoir-faire à la disposition de l'ensemble de la profession en France métropolitaine, où il produit ces matériaux).

Par ailleurs, la nature des activités du Groupe amène de nombreux collaborateurs à travailler en plein air et à être exposés de manière répétée au rayonnement ultraviolet (UV) solaire, principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau. Des consignes de prévention destinées à protéger des UV ces salariés ont été mises en place et font l'objet de rappels réguliers : protection du visage et des parties du corps découvertes avec une crème solaire adaptée, port d'un couvre-chef et de vêtements couvrants, sensibilisation de la médecine du travail au dépistage systématique des tumeurs de la peau.

Poussières et solvants

L'exposition aux poussières de silice mobilise les acteurs de la santé au travail, tant sur les chantiers que sur les installations de carrières et gravières. Ce risque est fortement réduit grâce aux actions déployées en France comme à l'international (cabines d'engins fermées, conditionnées et filtrées, port de masques antipoussières simples, techniques diverses d'abattement des poussières, renouvellement du matériel de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.)

Le risque lié à l'emploi de solvants est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers, dans les laboratoires, en France comme à l'international, grâce à la politique engagée pour en restreindre

l'utilisation et la mise en place d'équipements de sécurité. Plus des trois quarts des fontaines de dégraissage dans le Groupe n'utilisent plus de solvants chlorés ou pétroliers pour le nettoyage des équipements d'ateliers ou de laboratoires. Ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, végétaux ou des solutions à base de liquide lessiviel.

Amiante

Arguant d'une exposition à l'amiante, d'anciens salariés (en ce compris leurs ayants droit) de SRD (incluant certains collaborateurs de la société BP avant l'apport partiel d'actif du 31 décembre 1991) ont engagé des procédures à l'encontre de la société BP et/ou SRD et à l'encontre de la Caisse professionnelle d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. À ce stade, la procédure en vue de voir reconnaître la maladie professionnelle liée à une exposition à l'amiante ainsi que son opposabilité à l'employeur est toujours en cours pour 21 dossiers. Si la maladie professionnelle était reconnue et déclarée opposable à l'employeur (et par conséquent le cas échéant à SRD), celui-ci pourrait voir ses cotisations futures majorées et pourrait avoir à supporter les conséquences financières de la reconnaissance de la maladie professionnelle dans le cadre de la recherche de sa faute inexcusable (deux actions en faute inexcusable engagées).

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence d'actinolite amiantée (roche naturelle dont une des formes pourrait contenir des fibres asbestiformes) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Colas participe au groupe de travail réunissant l'INRS, le BRGM et les organisations professionnelles de la route afin de recourir à une méthode reconnue d'analyse des matériaux enrobés et des granulats.

Conclusion sur le risque de santé au travail

On peut estimer que Colas exerce ses métiers dans un contexte de complexité importante concernant l'aspect du risque chimique. Ce sujet identifié depuis longtemps est un des axes majeurs de la politique menée en matière de développement responsable. Plus que propre au métier de Colas, cette complexité traduit plutôt une prise de conscience sociétale de plus en plus aiguë, comme l'illustre le règlement européen REACH par exemple. Pour Colas, ce risque est évalué avec soin ; il semble toutefois de portée limitée. Colas est engagé dans une politique de dialogue notamment avec les communautés scientifiques.

Risques liés à l'exécution des contrats

Les risques généraux d'exécution des contrats sont relativement limités par le nombre important de contrats et la faible valeur moyenne de chacun. Cependant, il existe également des contrats de taille importante exécutés par certaines filiales, notamment des contrats du type concession ou PPP. Pour ces grands projets, en raison de leur complexité, les risques sont plus significatifs en matière de conception, de sujétions (géologiques, archéolo-

giques, mise à disposition des terrains pour construire l'ouvrage), d'estimation des coûts, de réalisation, de délais d'exécution (exemple : libération tardive de terrains par le client), etc.

Risques liés aux conditions météorologiques et aux phénomènes naturels

Les activités de Colas peuvent être sensibles aux phénomènes naturels, et particulièrement aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables (pluies, neige, gel), elles peuvent conduire à des arrêts de chantier ou d'activité, entraînant une non-couverture des coûts fixes. Elles peuvent également entraîner des coûts supplémentaires de réalisation des travaux (recours accru à l'intérim, locations de matériel), les chantiers devant être réalisés dans des délais plus restreints.

Par ailleurs, l'activité de Colas pourrait éventuellement être perturbée par des phénomènes naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre...) pouvant entraîner l'interruption des activités ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction.

De tels événements peuvent se traduire par une baisse de chiffre d'affaires ou entraîner des dépenses supplémentaires, dont une partie peut être prise en charge par les assurances.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a fondé une partie importante de son développement sur des opérations de croissance externe. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait être notamment limitée par la valorisation excessive ou par l'absence de cibles appropriées, par la concurrence pour les projets d'acquisition ou, plus ponctuellement, par l'application du droit de la concurrence. Il ne peut pas être exclu que, pour différentes raisons, Colas puisse rencontrer des difficultés d'intégration d'acquisitions éventuelles dans son organisation, pouvant se traduire par des résultats et des flux de trésorerie inférieurs aux attentes, pouvant aller jusqu'à des dépréciations de Goodwill.

Toute acquisition d'entreprise fait l'objet de demandes préalables d'investissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition.

Risques liés au personnel

L'activité de Colas repose sur son capital humain, de sorte que le Groupe, qui doit assurer le renouvellement des générations, est confronté à des risques en matière de recrutement, de formation, de fidélisation, de maîtrise des coûts salariaux et de mouvements sociaux. Par ailleurs, l'indisponibilité pour quelque raison que ce soit ou la disparition de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait ralentir certains projets de développement et affecter la direction opérationnelle du Groupe. L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont ainsi des axes prioritaires de la politique de ressources humaines du Groupe.

Les risques de liquidité

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 956 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 268 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme à plus d'un an confirmées et non utilisées à cette date (contre 1 657 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi qu'un montant de 490 millions d'euros à échéance 2015 en cours de renouvellement.

Au cours de l'année, la société Colas a obtenu des financements bancaires confirmés complémentaires pour un montant de 80 millions d'euros et le Groupe a renouvelé un montant de 400 millions d'euros arrivant à échéance en 2015.

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

La répartition des emprunts portant intérêt par échéance au 31 décembre 2014 est la suivante :

en millions d'euros	Échéances		Échéances à plus d'un an				Total 2014	Total 2013
	Moins de 1 an 2015	1 à 2 ans 2016	2 à 3 ans 2017	3 à 4 ans 2018	4 à 5 ans 2019	Plus de 5 ans 2020 et +		
Emprunts moyen et long terme		42	55	19	13	64	193	202
Locations-financements		4	4	2	2	2	14	19
Autres dettes long terme		1					1	
Sous-total	56	47	59	21	15	66	208	221
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	88							
31 DÉCEMBRE 2014	144	47	59	21	15	66	208	
Rappel 31 décembre 2013	248	47	28	54	18	74		221
Partie à moins d'un an de la dette long terme							56	58

Au 31 décembre 2014, les lignes de crédit confirmées/utilisées sont les suivantes :

	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit	570	1 410	66	2 046	56	142	66	264

Les risques de marché

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (58 %).

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Environ un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

La répartition de la dette financière à court terme et à long terme par devise au 31 décembre 2014 est la suivante :

en millions d'euros	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Long terme décembre 2014	93	18	70	27	208
Court terme décembre 2014	21	34	10	79	144
Long terme décembre 2013	95	27	69	30	221
Court terme décembre 2013	81	25	6	136	248

(1) Contre-valeur en euros.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, coentreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents prêtés ou empruntés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques « pays ».

L'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque est davantage exposée au risque de change du fait de l'achat et de la vente de produits valorisés en dollars qui sont achetés et vendus en dollars et/ou en euros. Une politique de gestion de ce risque est réalisée par le biais de ventes à terme et de swaps de devises pour les flux en dollars.

Risque de taux

La charge financière du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt car les dettes financières à taux variable sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée à taux variable. Outre les dettes à taux variable figurant au bilan, la saisonnalité de l'activité peut entraîner le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

La répartition de la dette financière courante et non courante après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice, et hors concours bancaires courants, est la suivante :

Dettes à taux fixe : 61 % (contre 68 % en 2013).

Les dettes à taux variable non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

en millions d'euros	Échéances						Total
	Moins de 1 an ⁽¹⁾ 2015	1 à 2 ans 2016	2 à 3 ans 2017	3 à 4 ans 2018	4 à 5 ans 2019	Plus de 5 ans 2020 et +	
	56	19	9	8	5	5	102

(1) Les dettes à taux fixe à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

En prenant en compte le swap de taux d'intérêt pour 30 millions d'euros à échéance 2016 contracté par Aximum et adossé à un compte courant moyen terme avec la société Colas, les dettes à taux fixe passent à 73 % (contre 79 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

en millions d'euros	Taux variables	Taux fixes	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 044		1 044
Emprunts ^{(1) (2)}	(235)	(39)	(274)
Concours bancaires courants	(88)		(88)
Position nette avant gestion	721	(39)	682
Couverture de taux ⁽²⁾	304	(304)	
Position nette après gestion	1 025	(343)	682
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽³⁾	(643)		(643)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	382	(343)	39

(1) Y compris (10) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisée en « Autres produits et charges comptabilisés ».

(2) Les dettes à taux fixe à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

(3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation des produits financiers de 4 millions d'euros en année pleine.

Risques sur matières premières

Il convient de se reporter à la section « Les risques sur matières premières » du présent document.

Principes et règles des opérations de couverture utilisées par le Groupe

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats futures, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des contreparties financières françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Méthodes comptables appliquées en matière d'instruments financiers

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Instruments financiers au 31 décembre 2014

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2014 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

Couverture du risque de taux

Swaps de taux en millions d'euros	Échéance			Total	Total
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2014	31/12/2013
Sur actifs financiers					–
Sur passifs financiers		228	86	314	311

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2014, le montant de ce swap est de 69 millions d'euros (54 millions de GBP).

La société Colas a contracté des swaps cycliques payeurs de taux fixe afin de couvrir le profil saisonnier de son endettement. Le montant de ces swaps est en moyenne de 151 millions d'euros.

Couverture du risque de change

Les sociétés du Groupe réalisent une faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

La part du chiffre d'affaires à l'international est réalisée la plupart du temps par des filiales qui ont leurs facturations et leurs dépenses libellées dans la devise du pays. Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

en millions d'euros	GBP ⁽¹⁾	USD ⁽¹⁾	HUF ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2014	31/12/2013
Achats à terme	13	44	71	16	144	168
Ventes à terme	4	74		32	111	89

(1) Contre-valeur en euros.

Couverture du risque de matières premières

en millions d'euros	Brent/WTI	Fuels	31/12/2014	31/12/2013
Achats à terme		2	2	
Ventes à terme		19	19	19

Les swaps Fuels correspondent à des couvertures mises en place dans le cadre de l'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

Au 31 décembre 2014, ces couvertures représentent un encours de 50 000 tonnes de couvertures Fuels pour un montant notionnel (volume multiplié par prix à la date de clôture) de 21 millions d'euros. La mise en juste valeur de cet encours de couvertures au 31 décembre 2014 a une incidence de 8 millions d'euros sur les autres produits et charges comptabilisés du Groupe (cashflow hedge et fair value hedge).

Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2014, la valeur de marché (net present value) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (24) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : 3 millions d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (27) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : 0 million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (19) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 19 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (5) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1 % (et respectivement de - 1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (24) à (13) millions d'euros (respectivement à (35) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture resterait de (24) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers resterait de (24) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

Les assurances et la couverture des risques

Le Groupe veille à protéger les actifs, les biens et les personnes contre les sinistres prévisibles qui peuvent être assurables, tout en préservant sa compétitivité. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque ou l'assurance du risque.

Le transfert à l'assurance est conditionné à la définition et à l'évaluation du risque (probabilité et survenance du dommage). Les risques principaux sont obligatoirement assurés.

La Direction des Risques et Assurances de Colas supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion des risques de ses filiales. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (auquel cas il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

Responsabilité civile

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produits, exploitation et décennale.

Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 millions d'euros.

Dommmages

Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

Construction

Pour les ouvrages en construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet d'avoir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances et a permis au Groupe de renouveler les polices d'assurance dans des conditions relativement identiques aux années précédentes.

PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2014, les prises de participation significatives(1) ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Sunstate Road Services Pty Ltd	Sydney (Australie)	100
Colas Asphalt A/S	Koge (Danemark)	100
Siac (XTA Investments)	Dublin (Irlande)	38
Sunstate Asphalt Pty Ltd	Melbourne (Australie)	50
SHT (Silnice Horsovsky Tyn)	Horsovsky Tyn (République tchèque)	95

Des acquisitions complémentaires de titres de participation ont été réalisées :

Nom de la société	Siège social	% acquis	% de détention
Carrières Négoce Transport SNC	Guyancourt (France)	45	100
Georgian Paving Ltd	Barrie (Canada)	55	100
INMS – Ingénierie Nouvelle en Mécanique des Sols	Saint-Martin-de-Crau (France)	33	83
Scredema	Gaurain-Ramecroix (Belgique)	22	89
Orléans Enrobés SNC	Saint-Cyr-en-Val (France)	13	39

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

STRATÉGIE

La stratégie poursuivie par le Groupe est une stratégie de croissance rentable qui intègre une démarche de développement responsable, déclinée sur les plans social, sociétal et environnementaux, et qui vise à répondre aux besoins du monde actuel en termes de mobilité, d'urbanisation et d'enjeux environnementaux. Elle repose sur les axes suivants :

- **renforcer et étendre le réseau d'implantations pérennes dans le monde**, principalement par croissance externe, pour établir et développer des positions de leader locales, et bénéficier d'une bonne diversification géographique favorable à la répartition des risques.

Dans une logique de gestion des risques, Colas a privilégié et privilégie les investissements dans des pays développés (Amérique du Nord, Europe ou Australie), puisque son activité nécessite un cadre politique, juridique, fiscal et légal stable. Le Groupe peut également investir de manière ciblée dans d'autres zones où les projets d'infrastructures sont importants, dans la mesure où les projets permettent une protection satisfaisante des investissements réalisés ;

- **maîtriser les matériaux et les ressources nécessaires aux activités** (en particulier granulats, bitume), grâce à un processus d'intégration industrielle optimisée visant à :

- accroître la sécurité et la qualité des approvisionnements nécessaires à l'activité et à la croissance,
- augmenter la valeur ajoutée,
- améliorer la compétitivité, notamment grâce à des synergies et à des économies liées à des distances de transport de matériaux de construction réduites ;

- **poursuivre le développement des activités de Spécialités existantes**, qui permettent :

- l'enrichissement de l'offre aux clients,
- le développement de synergies,
- l'entrée dans de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux marchés,
- un positionnement sur des marchés en croissance comme celui du Ferroviaire.

L'activité raffinage de la société SRD sera recentrée dès 2015 sur la seule production de bitume afin de retrouver à terme un équilibre économique et de pérenniser le site de production de Dunkerque ;

- **offrir des services élargis et innovants**, en poursuivant :

- le développement d'offres complexes, comme les projets de PPP, de concession ou de gestion de réseaux, intégrant toutes les compétences de Colas (techniques – de l'analyse à la prescription et à la conception, à la construction et à la maintenance –, financières et juridiques),
- la réalisation de grands projets complémentaires aux activités traditionnelles de « fonds de commerce » ;

- **concevoir de nouveaux produits et techniques**, grâce à une politique de Recherche et Développement ayant pour objectif d'anticiper les exigences des clients en termes de qualité, de confort, de sécurité, de respect de l'environnement et de maîtrise des coûts ;

- **privilégier la rentabilité aux volumes**, avec un objectif d'amélioration permanente des marges pour l'ensemble des activités.

FORCES

La force du Groupe réside principalement dans les atouts suivants :

- **un positionnement sur des marchés porteurs à long terme**, où existent de nombreuses opportunités de développement liées à :

- des besoins importants en construction d'infrastructures de transport dans le monde, soutenus par des facteurs structurels : la croissance démographique, l'urbanisation, l'accroissement des échanges mondiaux, le retard d'équipement des pays émergents, le renouvellement des infrastructures existantes dans les pays matures, la mobilité, les enjeux environnementaux, etc.,
- des besoins récurrents en entretien et maintenance des réseaux d'infrastructures existants, souvent plus importants que la construction neuve dans de nombreux pays matures.

Les activités de « fonds de commerce » de Colas se caractérisent par une large part d'entretien et de maintenance, et répondent à des besoins récurrents, ce qui a comme conséquence de donner une bonne visibilité sur les perspectives de chiffre d'affaires. Elles sont par ailleurs caractérisées par un nombre très important de chantiers permettant une bonne répartition des risques ;

- **une intégration verticale** en amont de la chaîne de production et une politique de sécurisation des matériaux nécessaires aux activités (granulats, émulsions, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume, etc.).

Cette intégration contribue aux performances opérationnelles du Groupe en créant des synergies et en assurant la sécurité et la qualité d'une partie importante de ses approvisionnements. Elle a permis de bâtir des positions fortes dans la production de matériaux ;

- **un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux** implantées dans plus de 50 pays, depuis plus de cent ans pour certaines d'entre elles, et couvrant les cinq continents.

La densité de ce maillage constitue un atout dans des métiers où la présence locale et la proximité avec les clients sont des éléments clés et compte tenu du coût de transport des matériaux utilisés par les activités de travaux (augmenté avec la distance) ;

- **une organisation décentralisée** avec un fort ancrage de proximité, souple, réactive et adaptée aux attentes du marché.

Cette organisation est mise en œuvre à l'échelon mondial tout en s'adaptant à chaque contexte local. Un nombre limité de niveaux hiérarchiques permet de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et le plus efficace. Le Groupe sait ainsi faire preuve d'agilité opérationnelle et de flexibilité, et est capable de s'adapter à une évolution du marché ;

- **un capital humain** créateur d'intelligence collective, avec des valeurs et une passion façonnées par une longue histoire commune, partagées par plus de 60 000 collaborateurs, transmises par les générations et enrichies par une politique de ressources humaines adaptée ;

- **une politique d'innovation technique** développée par un large réseau international dédié rassemblant 2 000 personnes et composé d'un Campus Scientifique et Technique, premier centre privé mondial de Recherche et Développement dans le domaine de la route, d'une cinquantaine de laboratoires régionaux et d'une centaine de bureaux d'études techniques ;

- **des capacités techniques, juridiques et financières reconnues dans l'exécution de contrats complexes** : capable de proposer, là où il est implanté, une offre complète, incluant notamment la conception, le financement, la construction, l'ingénierie et la maintenance de grands projets d'infrastructures de transport, Colas remporte des succès commerciaux majeurs et est en mesure de saisir les opportunités liées au développement d'offres complexes, permettant d'optimiser les besoins des clients et les contraintes de financement (concessions, PPP, PFI, MAC/ASC...) ;

- **une capacité de développement aussi bien par croissance externe que par croissance organique.**

Plus de 170 sociétés de tailles différentes ont ainsi été acquises au cours des dix dernières années. En cumulé, près de la moitié de la croissance des dix dernières années provient de sociétés acquises au cours de cette même période ;

- **une structure financière solide**, avec une capacité à générer des cash-flows qui sont des atouts pour répondre à certains appels d'offres et qui permettent au Groupe de poursuivre son développement en continuant à investir dans des actifs ciblés.

PERSPECTIVES

À fin décembre 2014, le carnet de commandes se maintient à un niveau élevé de 7,2 milliards d'euros, en progression de 1 % par rapport au carnet de commandes à fin décembre 2013. La composition de ce carnet confirme les tendances observées au cours des trois derniers trimestres de 2014 : alors que le carnet à réaliser à l'international et en outre-mer est en hausse de 8 % à 4,123 milliards d'euros, le carnet de commandes à réaliser en France métropolitaine est en recul de 7 % à 3,035 milliards d'euros.

Les hypothèses d'évolution des marchés retenues pour 2015 sont les suivantes :

- L'activité routière pourrait être à peu près équivalente en 2015 à celle enregistrée en 2014, avec :
 - une baisse de l'activité en France métropolitaine qui pourrait être de l'ordre de 6 % à 7 %, entraînée par une nouvelle réduction des dotations financières de l'État aux collectivités locales, l'incertitude des décideurs dans l'attente de la réforme territoriale et l'évolution de l'environnement économique général. Les impacts positifs d'un plan État-régions en cours de finalisation et l'attribution de nouvelles recettes de l'AFITF (hausse de la taxe sur le diesel) ne se feront sentir qu'en 2016 ;
 - une progression de l'activité à l'international :
 - en Amérique du Nord, où le marché routier aux États-Unis devrait bénéficier d'une amélioration progressive de l'économie et avec un marché canadien dont l'économie est toujours solide même si la baisse récente du prix du pétrole pourrait ralentir l'activité dans l'Ouest (Alberta),
 - en Europe, où le marché pourrait être globalement stable, avec des situations différentes selon les pays,
 - en Asie, en Australie, en Afrique et dans l'Océan Indien (incluant les Départements d'outre-mer), qui devraient être bien orientés.
- Les activités de Spécialités évolueront sur des marchés contrastés selon les métiers. L'activité ferroviaire devrait encore progresser dans des marchés porteurs tant en Métropole qu'à l'international alors que l'activité de vente de produits raffinés verra l'arrêt de la vente des huiles de base à partir du second semestre. Le chiffre d'affaires de cette activité (428 millions d'euros en 2014) pourrait être réduit d'environ 70 %.

Dans cet environnement, Colas entend poursuivre le développement de ses axes stratégiques, en particulier ses activités Routes à l'international et Ferroviaire. Colas dispose des moyens financiers nécessaires pour poursuivre ce développement, et notamment de la moitié de la trésorerie générée par la cession de la participation dans Cofiroute qui ne fera pas l'objet d'une distribution de dividendes.

Des plans d'actions ont été lancés. Ils viseront en 2015 :

- à réduire la perte de l'activité Raffinage. Un Plan de sauvegarde de l'emploi est en cours. La production d'huiles de base sera arrêtée à la fin du premier trimestre. Même si les coûts d'adaptation du site de la filiale SRD à Dunkerque, dont la production sera réorientée vers le bitume, ont été provisionnés à fin 2014, les premiers effets positifs sur les résultats ne seront obtenus qu'au second semestre 2015 ;
- à poursuivre les efforts d'adaptation des filiales routières métropolitaines au volume du marché.

En fonction des éléments disponibles, le chiffre d'affaires pourrait être en léger retrait en 2015.

RÉSULTAT DE COLAS ET SON AFFECTATION

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci ont également été examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 826 096 951,74 euros contre 170 040 171,76 euros en 2013. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 1 310 465 392,23 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 0 euro ;
- à la distribution d'un dividende pour un montant total de : 502 879 284,60 euros, à compter du 29 avril 2015 ;
- le solde au report à nouveau : 807 586 107,63 euros.

Le dividende de 15,40 euros par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2011, de 7,26 euros ;
- au titre de 2012, de 7,26 euros ;
- au titre de 2013, de 7,26 euros.

Nous vous proposons que ce dividende soit payé en numéraire avec une date de mise en paiement fixée au 29 avril 2015.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite « loi LME », et de son décret d'application n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 92 564 milliers d'euros(1) par date d'échéance à la clôture d'exercice est indiquée ci-dessous :

en milliers d'euros Exercice	Échéance à 1 mois	Échéance à 2 mois	Échéance à 3 mois	Total
2012	55 892	7 874	3	63 769
2013	123 285	419	0	123 704
2014	89 398	3 166	0	92 564

(1) Agences à l'international exclues.

Rémunérations des mandataires sociaux – Attributions d'options aux mandataires sociaux et collaborateurs

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de commerce et les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008, révisé en juin 2013, ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, mise à jour le 10 décembre 2009, qui est relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

Principes et règles de détermination des rémunérations accordées au Président-Directeur Général au titre de l'exercice

Rémunération fixe et avantages en nature au titre de l'exercice

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Rémunération variable au titre de l'exercice

La rémunération variable est individualisée : le Conseil a défini, pour le Président-Directeur Général, des critères de détermination de la rémunération variable et plafonné celle-ci à un pourcentage de la rémunération fixe (150 %).

La rémunération variable est fondée sur des performances, celles-ci étant déterminées par référence à trois indicateurs économiques significatifs. Parmi les critères figurent également des critères qualitatifs.

Les critères de la rémunération variable sont les suivants :

- P1 : évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (30 % si l'objectif est atteint) ;
- P2 : évolution par rapport au plan du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (35 % si l'objectif est atteint) ;
- P3 : évolution par rapport à l'exercice précédent du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (35 % si l'objectif est atteint) ;
- P4 : critères qualitatifs, au nombre de quatre (50 % si les objectifs sont atteints).

Ces objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Sur avis du Collège des rémunérations, le Conseil a décidé début 2009 de donner plus d'importance aux critères qualitatifs, la performance des dirigeants en période de crise exceptionnelle devant s'étendre à d'autres domaines que les seuls résultats financiers.

Chaque critère détermine une partie de la rémunération variable.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration, après avis du Collège des rémunérations, s'est réservé la faculté d'attribuer une prime exceptionnelle.

La rémunération globale du Président-Directeur Général prend en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnisation de départ ne lui a été consentie.

Au titre de l'exercice 2014, le montant définitif de la part variable de la rémunération de Monsieur Hervé Le Bouc a été déterminé sur la base de l'atteinte de ces critères quantitatifs et qualitatifs personnels. La part variable a représenté 150 % de la rémunération fixe en 2014 (116 % en 2013), étant rappelé que le plafond maximal de la rémunération variable représente 150 % de la rémunération fixe.

Les rémunérations d'Hervé Le Bouc sont versées par Bouygues et facturées par Bouygues à Colas dans le cadre de la convention régissant les relations entre Bouygues et Colas, qui a été soumise à la procédure des conventions réglementées.

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et options consentis au Président-Directeur Général

en euros	Hervé Le Bouc Président-Directeur Général	
	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir détail tableau suivant)	2 324 100	2 010 116
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	163 760	81 192
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	–	–
TOTAL	2 487 860	2 091 308
Variation	+ 19 %	+ 44 %

(1) Aucune action de performance n'a été attribuée.

Tableau 2 – Rémunérations du Président-Directeur Général

en euros	Rémunération ⁽¹⁾	Montants ⁽²⁾ au titre de l'exercice 2014 ⁽⁵⁾		Montants ⁽²⁾ au titre de l'exercice 2013 ⁽⁵⁾		Critères de la rémunération variable (exercice 2014)
		dus ⁽³⁾	versés	dus ⁽³⁾	versés	
Hervé Le Bouc Président-Directeur Général (62 ans)	Fixe	920 000	920 000	920 000	920 000	P1 = Évolution du bénéfice net de Bouygues (30 %). P2 = Évolution du bénéfice net consolidé de Colas par rapport au plan (35 %). P3 = Évolution du bénéfice net consolidé de Colas par rapport à l'exercice 2013 (35 %). P4 = Critères qualitatifs (50 %).
	– Évolution	0 %	0 %	0 %	0 %	
	Variable	1 380 000	1 067 016	1 067 016	460 000	
	– Évolution	29 %		x 2,3		
	– Part variable/fixe ⁽⁴⁾	150 %		116 %		
	– Plafond ⁽⁵⁾	150 %		150 %		
	Exceptionnelle	0	0	0	0	
Jetons de présence		20 000	19 000	19 000	19 000	
Avantages en nature		4 100	4 100	4 100	4 100	
TOTAL		2 324 100	2 010 116	2 010 116	1 403 100	

(1) Aucune rémunération autre que celles mentionnées dans ce tableau n'a été versée au Président-Directeur Général par les sociétés du Groupe.

(2) Montants dus = tous les montants alloués au titre d'un exercice. Montants versés = tous les montants versés au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

(3) Montants dus – Évolution : les pourcentages insérés en dessous des rémunérations fixes et variables expriment les variations par rapport à l'exercice précédent.

(4) Rémunération variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

(5) Plafond de la rémunération variable, fixé à un pourcentage de la rémunération fixe.

Jetons de présence

Tableau 3 – Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence à allouer au Président-Directeur Général et aux Administrateurs de Colas a été fixé par l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 à 250 000 euros pour chaque exercice, la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'administration.

Les jetons de présence perçus en 2014 (au titre de 2013) et 2013 (au titre de 2012) s'élèvent aux montants suivants :

en euros		Origine	2014	2013
Hervé Le Bouc	Président-Directeur Général	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Sous-total Dirigeants mandataires sociaux			19 000	19 000
Christian Balmes	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
François Bertière	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Olivier Bouygues	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Louis Gabanna	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Thierry Genestar	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Jean-François Guillemin	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Jacques Leost	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Colette Lewiner	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Philippe Marien	Administrateur, représentant permanent de la société Bouygues	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Thierry Montouché	Administrateur, Secrétaire du Conseil	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Jean-Claude Tostivin	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Gilles Zancanaro	Administrateur	Jetons Colas SA	19 000	19 000
Sous-total Autres Administrateurs			228 000	228 000
TOTAL JETONS DE PRÉSENCE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS			247 000	247 000

Le mode de répartition des jetons de présence à verser en 2015 (au titre de l'exercice 2014) conformément aux recommandations du Code Afep-Medef a été revu par le Conseil d'administration du 23 février 2015 pour tenir compte de la participation effective des Administrateurs au Conseil et pour attribuer un montant supplémentaire de jetons de présence aux Administrateurs qui participent à des comités spécialisés.

Par ailleurs, Hervé Le Bouc a perçu en 2014 un montant de 25 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues.

Rapport sur les options ou actions de performance 2014

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce. Il rassemble les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, relatif à l'information à donner sur la rémunération des mandataires sociaux.

Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

– Par la société :

En 2014, le Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées. À fin décembre 2014, il n'existe aucune option de souscription d'actions Colas.

– Par les sociétés liées :

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles sont attribuées à des collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

– Informations générales : les caractéristiques des options de souscription

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par Bouygues (société mère) en 2014 répondent aux caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote ;
- durée de validité : sept ans et six mois à compter de la date d'attribution des options ;
- délai d'indisponibilité : quatre ans après la date d'attribution des options ;
- période d'exercice : trois ans et six mois suivant l'expiration du délai d'indisponibilité (trois exceptions autorisant l'exercice à tout moment pendant les sept ans : levée effectuée par les héritiers dans les six mois suivant le décès du bénéficiaire ; changement de contrôle de Bouygues ou offre publique d'achat (OPA), ou offre publique d'échange (OPE) sur Bouygues ; levée conformément à l'article L. 3332-25 du Code du travail, en utilisant des avoirs acquis dans le cadre du Plan d'Épargne d'entreprise Groupe (PEE)) ;
- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

Options de souscription attribuées à, ou levées par, les dirigeants mandataires sociaux et les Administrateurs salariés en 2014

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2014. Le prix d'exercice a été fixé à 30,32 euros par action souscrite.

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 2,047 euros.

Tableau 4 – Options de souscription consenties aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Hervé Le Bouc	Bouygues	27 mars 2014	80 000	30,32
TOTAL	–	–	80 000	30,32

Tableau 5 – Levées d'options de souscription effectuées par les dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés

Dirigeants mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
	Bouygues	Néant	–	–

Aucune option n'a été levée en 2014 par un mandataire social.

Les actions de performance

Tableau 6 – Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2014.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour les dirigeants mandataires sociaux

Aucune action de performance n'est disponible car aucune action de performance n'a été attribuée.

Tableau 8 – Répartition des options de souscription par plan et par catégorie de bénéficiaires

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Date de l'Assemblée de la société Bouygues	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	24/04/2008	24/04/2008	28/04/2005
Date d'attribution	27/03/2014	28/03/2013	13/06/2012	14/06/2011	30/06/2010	01/04/2009	31/03/2008
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs Colas :	850 000	850 000	990 000	887 850	1 184 000	1 355 000	1 348 000
– dont dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés ⁽¹⁾ :	80 000	220 000	157 000	172 000	214 000	194 000	140 000
– Hervé Le Bouc	80 000	80 000	97 000	97 000	130 000	150 000	100 000
– dont dix salariés de la société	117 000	81 000	88 000	83 500	100 000	165 000	167 000
Prix d'exercice d'origine avant ajustement	30,32 €	22,28 €	20,11 €	31,84 €	34,52 €	25,95 €	43,23 €
Prix d'exercice après ajustement ⁽²⁾	30,32 €	22,28 €	20,11 €	31,43 €	34,08 €	25,62 €	42,68 €
Point de départ de l'exercice	28/03/2018	29/03/2017	14/06/2016	14/06/2015	30/06/2014	01/04/2013	31/03/2012
Date d'expiration	27/09/2021	28/09/2020	13/12/2019	14/12/2018	30/12/2017	30/09/2016	30/09/2015

(1) Il n'y a plus d'Administrateurs salariés en 2014.

(2) Conformément à la loi, les prix d'exercice et le nombre d'options attribuées ont été ajustés le 15 novembre 2011 à la suite d'une OPRA de la société Bouygues (société mère).

(3) Après l'ajustement du nombre d'options réalisé le 15 novembre 2011 du fait de l'OPRA de la société Bouygues (société mère).

Options de souscription attribuées à, ou levées par, les dix salariés principaux bénéficiaires au cours de l'exercice

Tableau 9 – Options de souscription consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société Colas ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice

Salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options en euros
Thierry Genestar	Bouygues	27/03/2014	15 000	30,32
Jacques Leost	Bouygues	27/03/2014	15 000	30,32
Thierry Montouché	Bouygues	27/03/2014	15 000	30,32
Philippe Tournier	Bouygues	27/03/2014	15 000	30,32
Louis Gabanna	Bouygues	27/03/2014	12 000	30,32
Patrick Guénolé	Bouygues	27/03/2014	9 000	30,32
Christophe Da-Poïan	Bouygues	27/03/2014	9 000	30,32
Daniel Ducroix	Bouygues	27/03/2014	9 000	30,32
Frédéric Roussel	Bouygues	27/03/2014	9 000	30,32
Alain Clotte	Bouygues	27/03/2014	9 000	30,32
TOTAL	–	–	117 000	30,32

Tableau 9 bis – Options de souscription levées au cours de l'exercice 2014 par les dix salariés de la société Colas ayant exercé le plus grand nombre d'options

Salariés	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options en euros
Thierry Montouché	Bouygues	01/04/2009	10 285	25,62
Jacques Pastor	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
Christian Raimondi	Bouygues	01/04/2009	8 104	25,62
Bernard Sala	Bouygues	01/04/2009	7 091	25,62
Jean-Pierre Bertrand	Bouygues	01/04/2009	4 052	25,62
Gordon Crawley	Bouygues	01/04/2009	3 546	25,62
Christophe Guy	Bouygues	13/06/2012	2 071	20,11
"	Bouygues	28/03/2013	1 000	22,28
Jérôme Bellemin	Bouygues	01/04/2009	3 039	25,62
Stéphane Braban	Bouygues	01/04/2009	3 039	25,62
Jean-Luc Besnier	Bouygues	01/04/2009	2 533	25,62
TOTAL	–	–	52 864	–

Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés

Tableau 10 – Président-Directeur Général : non-cumul du mandat social avec un contrat de travail – Retraite supplémentaire – Indemnité de départ – Indemnité de non-concurrence

Dirigeants mandataires sociaux	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Hervé Le Bouc	X		X ⁽¹⁾			X ⁽²⁾	
Fonction : Président-Directeur Général								

(1) Retraite additive : Hervé Le Bouc : les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite additive, soit 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime, plafonné à huit fois le plafond de la Sécurité sociale (soit, à ce jour, 296 000 euros environ). Le bénéfice de cette retraite additive n'est acquis qu'après dix ans d'ancienneté dans le Groupe et si la personne est présente au sein du Comité de Direction Générale lors du départ à la retraite. Il est précisé que ce régime additif a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur extérieur au Groupe.

(2) Indemnités de séparation : la société et ses filiales mais aussi Bouygues n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du Président-Directeur Général. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une indemnité de séparation, il est précisé qu'Hervé Le Bouc, qui est salarié de Bouygues, bénéficierait de la convention collective applicable (pour Bouygues SA, la Convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne), et donc des indemnités prévues par celle-ci dans le cas où il serait mis fin à son contrat de travail.

CAPITAL

Évolution du capital en 2014

Au 1er janvier 2014, le capital de la société s'élevait à 48 981 748,50 euros et était divisé en 32 654 499 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société est inchangé et s'élève toujours à 48 981 748,50 euros, divisé en 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal.

Répartition du capital

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2015, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2014 est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,89 %.

Au 31 décembre 2014, Colas détenait 12 557 actions en propre par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

Cours et volume de l'action

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2014 entre 120,20 euros au plus bas (2 janvier 2014) et 157,00 euros au plus haut (22 avril 2014), pour clôturer l'année à 132,50 euros, soit une augmentation de 7,72 % par rapport au cours du 31 décembre 2013, à comparer à une diminution de l'indice CAC 40 de 0,54 % et une augmentation du SBF 120 de 0,69 % sur la même période.

Évolution du cours de Bourse

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		Plus haut	Plus bas		
2011	Janvier	166,00	141,04	39 583	6,1
	Février	164,00	147,70	17 864	2,8
	Mars	162,10	147,10	19 406	3,0
	Avril	169,00	154,00	36 301	6,0
	Mai	161,00	153,60	7 817	1,2
	Juin	159,00	147,50	10 774	1,6
	Juillet	150,50	142,00	6 838	1,0
	Août	146,60	120,00	21 700	2,8
	Septembre	129,99	100,00	12 602	1,5
	Octobre	113,10	105,00	15 124	1,6
	Novembre	109,99	100,00	16 751	1,7
	Décembre	108,50	98,50	16 493	1,7
2012	Janvier	107,56	96,31	30 836	3,2
	Février	117,00	101,51	58 112	6,1
	Mars	137,48	111,76	64 018	8,1
	Avril	137,99	117,00	31 668	4,0
	Mai	118,51	96,00	17 656	1,9
	Juin	109,22	100,04	5 400	0,6
	Juillet	104,99	100,15	7 254	0,7
	Août	110,00	100,00	10 896	1,1
	Septembre	104,65	100,00	7 706	0,8
	Octobre	125,00	100,05	32 812	3,7
	Novembre	120,85	110,40	11 795	1,4
	Décembre	118,60	111,10	68 617	7,8
2013	Janvier	127,00	116,00	20 383	2,5
	Février	123,90	116,25	31 992	3,9
	Mars	124,90	116,00	12 496	1,5
	Avril	127,50	113,20	20 227	2,4
	Mai	115,40	105,00	18 001	2,0
	Juin	110,00	103,00	18 588	2,0
	Juillet	108,00	103,10	10 530	1,1
	Août	115,00	107,50	18 481	2,1
	Septembre	116,00	110,45	55 466	6,4
	Octobre	123,75	113,00	31 335	3,7
	Novembre	122,00	116,00	22 396	2,7
	Décembre	124,25	116,20	27 354	3,3
2014	Janvier	133,00	120,20	35 444	4,6
	Février	139,75	128,85	41 948	5,6
	Mars	153,50	136,50	38 955	5,6
	Avril	157,00	144,00	30 569	4,6
	Mai	151,00	141,10	29 094	4,3
	Juin	152,00	144,50	18 139	2,7
	Juillet	146,00	134,50	24 246	3,4
	Août	136,10	130,00	15 686	2,1
	Septembre	138,90	129,50	23 425	3,1
	Octobre	134,50	121,50	24 476	3,1
	Novembre	136,50	127,50	16 518	2,2
	Décembre	137,00	130,60	17 189	2,3

Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions

Programmes de rachat et d'annulation d'actions 2014

L'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2014, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans sa huitième résolution, avait renouvelé l'autorisation donnée au Conseil de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation a été utilisée par la société au cours de l'exercice 2014, dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2014, la société a acquis un nombre de 12 557 actions pour un montant total de 1 706 967 euros, soit un cours moyen de 135,94 euros.

Le tableau ci-après établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces opérations au cours de l'exercice 2014 :

Opérations effectuées par Colas sur ses propres titres au cours de l'exercice 2014

Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2013	0
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2014	42 723
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2014	30 166
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014	12 557
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2014	135,94

Détail des opérations en fonction de leurs finalités

ANNULATION D' ACTIONS

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2014	-
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014	-

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2014	42 723
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2014	30 166
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2014 dans le cadre du contrat de liquidité	12 557

Programme de rachat d'actions 2015

Descriptif du programme et demande d'autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2015

En application du Règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans ses articles 241-1 et suivants, une résolution a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2015, ayant pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil pour une nouvelle durée de dix-huit mois, afin d'opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce lui permettant de procéder à l'achat d'actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Cette autorisation se substituerait à compter du 14 avril 2015 à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 avril 2014 dans sa huitième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

Objectifs :	l'annulation des éventuelles actions rachetées ; assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur
Modalités d'utilisation du programme :	l'achat d'actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue
Part maximale du capital visée :	326 545 actions, soit 1 % du capital actuel
Prix maximal d'achat :	175 euros
Montant maximal payable par la société :	57 145 375 euros sur la base du prix maximum d'achat
Modalités de financement :	Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement
Calendrier de l'opération :	dix-huit mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2015, soit jusqu'au 14 octobre 2016

Tableau synthétique des délégations au 31 décembre 2014

Délégations	Montant nominal maximal	AGM ou AGE	Durée
Émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du DPS (Résolution n° 24)	10 % du capital	16/04/2013	26 mois
Émission d'actions ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec ou sans maintien du DPS (Résolutions n°s 19-20-21-22-23)	15 millions d'euros	16/04/2013	26 mois
Achat par la société de ses propres actions (Résolution n° 8)	10 % du capital	15/04/2014	18 mois
Annulation par la société de ses propres actions (Résolution n° 12)	10 % du capital	15/04/2014	18 mois
Emprunt obligataire et titres assimilés (Résolution n° 13)	750 millions d'euros	15/04/2014	26 mois

RÉSOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

Résolutions qui relèvent de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Colas arrêtés au 31 décembre 2014, le quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, l'approbation des comptes consolidés, l'affectation du résultat, qui s'élève à 826 096 951,74 euros avec distribution d'un dividende de 15,40 euros par action, avec mise en paiement à partir du 29 avril 2015, et l'approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e résolutions).

Il vous est proposé :

- de ratifier la cooptation d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir (5^e résolution) ;
- de renouveler le mandat de six Administrateurs pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 (6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e résolutions) ;
- d'autoriser votre Conseil, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions maximal égal à 326 545 actions, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce, avec pour objectifs l'annulation totale des actions acquises et la liquidité du titre, conformément aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2014, est sollicitée pour une période de dix-huit mois (12^e résolution) ;
- de renouveler un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant (13^e et 14^e résolutions) ;
- d'émettre un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général (15^e résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités (16^e résolution).

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS

Résolutions qui relèvent de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte

Il vous est demandé de déléguer compétence à votre Conseil à l'effet :

- de réduire le capital social par annulation d'actions de la société, détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois, et ce pour une durée de dix-huit mois (17e résolution) ;
- d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (18e résolution) ;
- d'augmenter le capital social par offre au public par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription (19e résolution) ;
- d'augmenter le capital social, par offre aux personnes visées au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (20e résolution) ;
- d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription (21e résolution) ;
- d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (22e résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités (23e résolution).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces résolutions.

Le Conseil d'administration